IMT Nuremberg Archives

H – 522

International Court of Justice

H0522 – 0001

962
7
0

Mr Martin Haven

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Séance du mardi 19 mars 1946, ouverte à 10 heures sous la présidence de Lord Justice LAWRENCE

DR STAHMER. - Je désire entendre M. Dalhérus de Stokholm comme témoin.

LE PRESIDENT. - Comment vous appelez-vous ?

R. -Birger DALHERUS

LE PRESIDENT. - Veuillez prêter serment après moi " Je jure de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité, que Dieu m'y aide "

(Le témoin répète les termes du serment)

Vous pouvez vous asseoir si vous le désirez.

DR STAHMER. - Monsieur Dalhérus, veuillez raconter au Tribunal comment en votre qualité d'homme privé et de Suédois vous êtes arrivé à vous occuper d'un accord entre l'Angleterre et l'Allemagne.

R. - Je connaissais très bien l'Angleterre parce qué j'avais vécu plusieurs années là-bas. Je connaissais aussi très bien l'Allemagne et j'avais observé la guerre mondiale des deux côtés, ayant habité successivement en Angleterre et en Allemagne pendant cette guerre.

H0522 - 0002

H0522-0003

Au cours d'une visite à l'Angleterre, j'ai voyagé en juin 1939 ; j'ai vu beaucoup de villes, Birmingham, Coventry, Manchester et Londres. J'ai trouvé partout la même détermination bien assurée : le peuple anglais ne permettrait plus une agression de l'Allemagne. Le 2 juillet, j'ai rencontré des amis au Constitution Club et nous avons parlé de la situation. L'opinion générale de l'Angleterre a été résumée de façon très nette dans mes discussions que j'ai eues par la suite avec Goering...

LE PRESIDENT. - La traduction en russe ne passe pas. On me dit que la traduction parvient par intermittences. Nous allons essayer à nouveau maintenant.

DR STAHMER.- Monsieur le Président, le témoin doit-il encore répéter ce qu'il vient de dire.

LE PRESIDENT. - La traduction arrive encore par intermittences...C'est correct maintenant.

Voulez-vous répéter la dernière phrase que vous avez prononcée ? Vous avez dit que le 2 juillet vous aviez rencontré des amis au Constitution Club et que vous aviez parlé de la situation générale ?

R. - Ils ont résumé la situation de façon bien nette et cela a constitué la base de mes conversations avec Goering...

(La traduction inaudible)

LE PRESIDENT. - La traduction française ne parvient pas très bien, la traduction en fraçais et en russe arrivant sur le même réseau.

Maintenant témoin, veuillez continuer. Vous nous aviez parlé des trois premières conditions a,b,c

R. - c) l'Angleterre n'admettra rien de tel. Voic

H0522 - 0004

JN 3

la déclaration basée sur un discours de Lord Halifax...

LE PRESIDENT. - Un instant, la traduction russe arrive sur le réseau français.

Le Tribunal va suspendre l'audience.

(L'audience est suspendue à 10 heures 10)

H0522 - 0005

LE PRESIDENT. - Pouvez-vous m'entendre maintenant ?

DR. STAHMER. - Oui.

LE PRESIDENT. - Les autres avocats de la Défense peuvent-ils entendre ce que je disais ? Ce n'était pas adressé seulement aux avocats de la défense, mais à tout le monde ici présent.

Je disais que le système des écouteurs avait été vérifié hier au soir, après la levée de l'audience. Le système a encore été vérifié ce matin à 9 h.1/2, et une nouvelle fois à 10 h. moins 5. Tous ceux qui pénètrent dans cette salle doivent se rendre compte qu'il n'est pas possible de protéger complètement les cables, en les abritant entièrement. Il est donc de première importance que tous ceux qui pénètrent ici fassent très attention, pour éviter, si possible, de marcher sur les cables qui, à la longue, peuvent être endommagés, ou cassés de cette façon. Le réseau peut être abimé. On fait tout le possible pour entretenir le matériel, les personnes qui utilisent ce matériel devront faire également tout leur possible pour aider à maintenir le matériel en bon ordre.

Dr. STAHMER. - M. le Témoin, voulez-vous continuer.

M. DAHLERUS. - Point nº 2 : Le discours de Lord Halifax. Ces observations personnelles montrent qu'il respectera ses déclarations. Lord Halifax, lorsqu'il fait une déclaration la rend moins forte que la réalité, ce que les hommes d'Etat anglais font assez souvent. Donc, l'Allemagne sous-estime les déclarations anglaises. Peut-être ne sont-elles pas entièrement comprises par l'Allemagne.

Point nº 3 :- La Grande Bretagne désire la paix, mais pas la paix à n'importe quel prix. Le peuple

H0522 - 0006

allemand est bien vu du peuple anglais et ne semble pas avoir de raison valable pour qu'il y ait un conflit armé. Comme dans le passé, l'Allemagne perdra sûrement une guerre et obtiendra beaucoup moins par le moyen de guerres que par négociations pacifiques. L'Angleterre et ses amis souffriront aussi beaucoup au cours d'une guerre. Ceci pourrait être la fin de la civilisation.

LE PRESIDENT. - Oui.

M. DAHLERUS. - Ayant observé que c'était l'inclinaison du Troisième Reich de se baser sur des compte-rendus défavorables, je trouvais que c'était mon devoir, et que ceci pourrait être utile, si cette opinion était en Grande-Bretagne, d'en faire part à l'Allemagne.

Dr. STAHMER. - Une question: est-ce que vos amis étaient membres du Parlement Britannique ?

R. - Non, C'était des hommes d'affaires, et si le Tribunal le désire, je peux fournir une liste de ces noms.

DR. STAHMER. - Comment s'appelaient ces personnes ?

R. - Faut-il donner la liste des noms à la Cour, afin d'aviter de prendre trop longtemps ?

LE PRESIDENT. - C'est bien, oui. Leurs noms n'ont pas beaucoup d'importance, n'est-ce pas ?

DR. STAHMER. - Oui, c'est bien. Continuez.

M. DAHLERUS. - Après être tombé d'accord avec mes amis en ce qui concerne le désir de faire savoir cela par les Allemands, je suis parti en Allemagne, et ai obtenu un rendez-vous avec Goering, pour le 6 juillet à 16 heures, à . Je lui ai dit que ce que j'avais remarqué en Grande Bretagne était la nécessité de prendre toute ac-

../

H0522 – 0007

tion nécessaire pour éviter la guerre. Goering se demandait si ces observations n'étaient pas un essai de plus du côté Anglais, et il a aussi fait remarquer qu'il était dé l'opinion que la Grande Bretagne voulait contrôler tous les développements sur le continent. Je lui ai dit que je ne voulais pas qu'il accepte mes déclarations de citoyen neutre, et ai suggéré qu'une réunion soit arrangée, où lui-même et d'autres membres du Gouvernement allemand aurait l'occasion de rencontrer des citoyens britanniques qui connaissaient très bien les conditions existantes.

J'ai suggéré qu'une première réunion pourrait avoir lieu en Suède, vraisemblablement àur l'invitation de Sa Majesté le roi de Suède, ou du Gouvernement suédois. Le 10 juillet, j'ai reçu de Goering une réponse qu'Hitler était d'accord avec cela. Je suis parti pour la Suède pour voir s'il était possible de faire les préparations nécessaires en Suède. Le Gouvernement suédois, pour certaines raisons, a considéré que cela n'était désirable qu'il fasse une invitation semblable, mais il n'a fait aucune objection ~~xxxxxx~~ à ce que des citoyens privés organisent cette réunion. Le Comte Trolle Wagemestre a prêté son chateau, et l'a mis à la disposition, pour une telle rencontre. Je suis parti le 19 juillet pour Londres, afin de tout préparer.

LE PRESIDENT. - Dr. Stahmer, ne pouvez-vous dire au témoin, pour éviter une perte de temps, d'en venir au fait même, à la réunion même ?

DR. STAHMER. - C'est possible, oui. Il va en venir tout de suite à la question des discussions préliminaires qui ont eu lieu au mois d'août, il va parler de la réunion qui a eu lieu . Précédemment, vous vouliez dire que le 19 juillet, vous êtes parti en avion à Londres. Avez-

../

H0522 - 0008

vous rencontré là-bas Lord Halifax ?

R. - Oui.

Q. - Je voudrais encore avoir quelques indications Je tiens ce rapport pour très important. Voulez-vous raconter au Tribunal ce qui s'est passé lors de cet entretien du 20 juillet, avec Lord Halifax ?

R. - J'ai rencontré Lord Halifax le 20 juillet. Il m'a fait remarquer qu'il ne désirait qu'aucun membre du Gouvernement britannique ou du Parlement ne participe à cette rencontre, mais on se rendait compte de l'importance de cette réunion. La réunion a eu lieu à Soenke Nissen Koog dans le Holstein, près de la frontière danoise. Cette maison appartient à ma femme. Goering, Bodenschatz et le Dr. Schroeder étaient présents.

DR. STAHMER. - Quel jour était-ce ?

R. - C'était le 7 août, et la réunion a commencé à 10 heures. La réunion a commencé lorsque Goering a invité les Anglais à poser les questions qu'ils désiraient poser . Par la suite, de longues discussions ont eu lieu à propos du développement politique, surtout à propos des relations entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne, éventuellement; des deux côtés, ils ont commencé à discuter de Munich et des événements qui ont suivi Munich. Les représentants britanniques ont souligné la nécessité d'arrêter la politique d'agression en Europe, et la question du couloir de Dantzig fut discutée. Les membres britanniques ont fait voir très clairement qu'ils prendraient une action si l'Allemagne essayait d'occuper n'importe quel territoire. L'Empire Britannique avait des obligations vis-à-vis de la Pologne.

Goering a fait remarquer, au cours d'une déclaration, que comme soldat, et homme d'Etat, bienqu'il s'occupat de

../

H0522 - 0009

la plus puissante aviation du monde, qu'il pourrait être tenté de mener son aviation au combat, mais qu'il ferait tout ce qu'il pourrait pour aider à empêcher une guerre.

Le résultat de cette rencontre fut que toutes les personnes ont adopté la conclusion qu'il serait très utile si les délégués britanniques et allemands pouvaient se rencontrer le plus rapidement possible.

La conférence s'est terminée tard dans la nuit, et le matin suivant, les délégués britanniques ont suggéré que cette conférence devait s'étendre à quatre pays : Grande-Bretagne, France, Italie, et Allemagne.

Goering a consenti, pour l'Allemagne, à de telles modifications de la proposition.

Q. - Est-ce qu'il y avait des membres du Parlement qui prenaient également part à ces discussions ?

R. - Non, il n'y avait que des hommes d'affaires.

Q. - Est-ce que l'on a envoyé un rapport sur cette visite à Lord Halifax ?

R. - Les membres britanniques ont quitté l'Allemagne de bonne heure le 9 août, et ont a convenu qu'une fois rentrés, ils feraient un compte-rendu au Ministère des Affaires Etrangères de cette entrevue.

Q. - Est-ce qu'il a été pris des décisions lors de cette rencontre, ou est-ce que l'on n'a parlé que de choses préliminaires ?

R. - Il a été pris des décisions lors de cette réunion. J'ai reçu une confirmation de Goering qu'Hitler était d'accord pour qu'une telle conférence eut lieu. Ceci fut discuté à Londres, j'ai reçu le 19 août une demande, une convocation pour me rendre à Paris. J'ai eu une réponse du côté britannique.

../

H0522 – 0010

Avant de partir le 21 août, ces renseignements me sont parvenus, qu'un traité commercial avait été conclu entre la Russie et l'Allemagne, et le jour suivant cèci, il y avait aussi eu un accord dans ce sens pour les questions politiques.

Le 23, on me demanda, par téléphone, de la part de Goering, le matin vers 10 H.30, de me rendre à Berlin tout de suite si possible.

Q. - Est-ce qu'on a envisagé les différentes menaces possibles, lors de ces entretiens ?

R. - Oui, Goering en a parlé. Il a dit qu'entre temps, la situation était devenue sérieuse.

Q. - Quand avez-vous rencontré Goering ?

R. - Je suis arrivé à Berlin le 24, et j'ai vu Goering à 14 heures.

Q. - De quoi avez-vous traité dans ces discussions ?

R. - Il m'a dit que la situation était très grave, parce qu'on n'avait réussi à faire aucun accord entre l'Allemagne et la Pologne. Il m'a demandé si je pouvais me rendre à Londres et expliquer la situation à Londres.

Q. - Est-ce que l'on a particulièrement mentionné que l'Allemagne était prête à faire un accord avec l'Angleterre ?

R. - Oui, Goering a expliqué que l'Allemagne aurait voulu s'entendre avec la Grande-Bretagne.

Q. - Quand êtes-vous parti à Londres ?

R. - Le matin suivant, le vendredi 25.

H0522 - 0011

Q. - Savez-vous s'il y avait un accord avec Hitler ?

R. - Je ne sais pas, je ne pourrais le dire.

Q. - Avec qui avez-vous pris part aux discussions là-bas ?

R. - Une réunion importante eut lieu vers 18 heures 30 avec Lord Halifax.

Q. - Qu'a dit Lord Halifax à cette occasion ?

R. - On m'a dit ce jour là qu'Henderson avait vu Hitler et qu'on attendait Henderson à Londres. Il a exprimé l'espoir qu'un arrangement serait possible puisque les voies officielles étaient ouvertes. Il m'a demandé ce que j'avais fait et m'a dit qu'il ne pensait pas qu'on aurait besoin de moi plus longtemps.

Q. - Le soir même avez-vous encore eu un entretien avec Goering ?

R. - Oui.

Q. - sur quoi portait cet entretien ?

R. - J'ai essayé de l'atteindre par téléphone à 8 heures du soir mais c'est seulement avec l'aide du ministère des Affaires Etrangères que j'ai pu le toucher au téléphone. Goering m'a dit à ce moment là que la situation était très grave. Il m'a demandé de faire tout ce qui était en mon pouvoir pour s'arranger et organiser une conférence entre les délégués de Grande-Bretagne et d'Allemagne.

Q. - Avez-vous mis Lord Halifax au courant de ces conversations ?

R. - Oui. Monsieur Roberts des Affaires Etrangères a eu les rapports exacts de notre conversation et Lord Halifax en a eu le compte rendu la nuit même.

H0522-0012

Q. - Est-ce que le lendemain, c'est à dire le ~~dimanche~~ samedi 26 août vous avez eu une conversation avec Lord Halifax et de quoi avez-vous parlé au cours de cette conversation ?

R. - J'ai rencontré Lord Halifax le samedi 26 à 11 heures. Je lui ai dit que je pensais que le gouvernement allemand essayait de précipiter une décision et essayait de leur faire voir l'importance qui dans une situation aussi grave nécessitait d'agir en prenant toutes ses responsabilités et avec beaucoup de courage. Je lui ai demandé de faire remarquer au gouvernement allemand l'importance d'une entente entre les deux gouvernements.

Q. - A-t-on jamais exprimé que Goering était le seul homme en Allemagne pouvant éviter la guerre?

R. - J'avais l'impression que Goering était le membre du gouvernement allemand le mieux placé pour travailler de la sauvegarde de la paix, c'est à la suite d'une conversation que j'avais eue avec lui que j'ai acquis cette impression.

Q. - Quelles propositions avez-vous faites à Lord Halifax ?

R. - Je suggérai à Lord Halifax d'écrire une lettre à Goering. Je me rendrais tout de suite à Berlin et je la lui communiquerais.

Q. - Est-ce qu'on a donné suite à votre projet ?

R. - Oui. Lord Halifax a consulté Chamberlain et a écrit une lettre dans laquelle il faisait remarquer l'importance que le gouvernement de Sa Majesté britannique attachait à un réglement pacifique.

Q. - Et vous êtes reparti à Berlin en avion avec cette lettre ?

H0522-0013

R. - J'étais à Berlin le soir à 22 heures.

Q. - Pourriez-vous rapporter au Tribunal le contenu des entretiens que vous avez eu, sur votre demande,àvec Lord Halifax.

R.- J'ai rencontre Goering dans son train alors qu'il se rendait à l'état major. Je lui ai donné les conditions de Londres et j'ai souligné l'importance du fait qu'il n'y avait aucun doute que si le gouvernementa allemand attaquait Dantzig, il y aurait une guerre avec la Grande-Bretagne. Je savais que le gouvernement allemand ferait son possible pour éviter une crise. Après lui avoir expliqué la situation, je lui ai donné la lettre. Il l'a ouverte et après l'avoir lue, il me l'a montrée et m'a demandé de la traduire avec soin car il était très important que le contenu soit bien compris. Ensuite, il a appelé son adjoint et a demandé que le train s'arrête à la gare suivante. Il a déclaré qu'ilsentait qu'il était nécessaire d'informer Hitler immédiatement du contenu de la lettre.

Je le suivis en automobile jusqu'à Berlin, et à minuit exactement, nous arrivions à la Chancellerie. Goering est allé voir Hitler.

Q. - C'étsit en somme le 27 août dans la nuit, n'est-ce pas ?

R. - Au début de la journée du 27 août

Q. - Avez-gous eu un entretien avec Hitler ce jour là ?

R. - J'ai été appelé par deux officiers vers minuit 15. Ils m'ont demandé d'aller voir Hitler. Je fus reçu par Hitler en la seule présence de Göering.

Q. - Décrivez-nous cette conversation en détails.

R. - Hitler a commencé comme d'habitude en don-

H0522 - 0014

nant des explications de politique allemande. Cela a duré environ 20 minutes. Je pensais que rien d'utile ne pourrait résulter de ma visite.

Quand le Führer a un peu ralenti, je l'ai interrompu à la première occasion, je lui ai dit que j'avais travaillé comme un ouvrier et que je m'occupais d'industrie en Angleterre, je connaissais bien le milieu industriel et je n'étais pas d'accord avdc sa déclaration. Ensuite, au cours d'une longue discussion, il m'a posé de nombreuses questions sur le peuple britannique. Puis, il a commencé à me donner des explications sur le bel équipement des forces armées allemandes. Il marchait de long en large et à la fin il était très nerveux, il parlait de ses sous mains. Il parlait mais n'avait pas l'air de se rendre compte de notre présence. Un moment après il s'est mis à crier " avions, avions, avions " et qu'il y aurait une guerre. Puis, il s'est un peu calmé et a parlé de l'Angleterre, et m'a dit : " Monsieur Dalhérus, peut-on réussir à obtenir un accord avec le gouvernement britannique ? Vous paraissez connaître très bien l'Angleterre, vous pourriez m'expliquer pas mal de choses ". J'ai hésité mais lui ai dit ce que je connaissais du peuple britannique. Dans la suite de la conversation il m'a fait un long rapport de la conversation qu'il avait eue avec Henderson. A la fin, il m'a demandé de me rendre de suite à Londres et d'exposer son point de vue. J'ai refusé naturellement en lui disant que je ne pouvais me présenter comme représentant du gouvernement allemand mais que si le gouvernement anglais demandait à ce que j'aille le voir, je me rendrais volontiers à cette invitation.

Les conditions que je posais étaient de connaître toutes les propositions qu'il y avait à faire. Pendant une heure et demi nous avons éclairci et établi les différents points

H0522 - 0015

en les détaillant beaucoup plus que ne l'avait fait Henderson

Q. - Quelles propositions deviez-vous faire en détails ?

R. - En résumé, je devais faire les propositions suivantes :

1) l'Allemagne signe un accord avec la Grande-Bretagne

2) L'Angleterre devait soutenir l'Allemagne dans l'affaire de Dantzig et du Couloir.

3) L'Allemagne donnait sa parole qu'elle sauvegarderait les frontières polonaises

4) on devrait arriver à un accord sur les colonies allemandes

5) des garanties suffisantes devaient être données en ce qui concerne le traitement des minorités allemandes en Pologne

6) l'Allemagne s'engageait sur parole à défendre l'Empire britannique avec l'armée allemande au cas d'un attaque de cet empire.

Q. - Monsieur Dalhérus, au sujet du point 2), n'assurait-on pas à la Pologne un port libre comme Dantzig ? Savez-vous quelque chose à ce sujet ?

R. - Oui, mais ce sont là des propositions résumées.

Q. - Bon, mais il est exact que la Pologne devait recevoir un port libre à Dantzig et avoir un corridor, d'après les propositions ?

R. - C'est ce qu'Hitler avait dit.

Q. - Merci. Quel cours prit alors la conversation?

H0522 - 0016

R. - Je suis parti en avion spécial le lendemain matin après m'être mis en relations avec Londres. J'ai rencontré M. Chamberlain, Lord Halifax, Sir Horace Wilson, Sir Alexander Cadogan.

Q. - C'était le 27 août, n'est-ce pas ?

R. - Le 27, oui. Au 10 Downing Street.

Q. - Sur quel sujet ont porté ces conversations avec Halifax et Chamberlain ?

R. - Nous avons parlé en détails des propositions faites. Sur certains points, comme cela parait dans le Livre Bleu britannique ces propositions étaient semblables à celles qui avaient été faites à Henderson. J'ai suggéré au gouvernement britannique qui me faisait entière confiance comme intermédiaire jusqu'à quel point il pouvait accepter ces propositions, je pouvais retourner à Berlin et discuter le point de vue britannique avec Hitler. Henderson devrait demeurer à Londres jusqu'au lundi. Une réponse serait donnée après qu'Hitler aurait eu connaissance du point de vue britannique.

Q. - Ce jour là avez-vous eu encore une conversation avec Lord Alexander Catogan ?

R. - Après la réunion avec les membres du gouvernement dont j'ai parlé j'ai eu une conversation très longue avec Cadogan.

Q. - Avez-vous été mis au courant des propositions qui ont été faites ?

R. - Oui.

Q. - Quelles étaient-elles ?

R. - Je dois dire que le gouvernement britannique a pris la peine avec beaucoup de soin de s'occuper de chaque point. Naturellement, le n° 6) (offres de défense de

H0522 - 0017

l'empire britannique) fut repoussé. Ils ont également refusé de discuter la question des colonies avant que l'Allemagne ne démobilise. Il voulait que les frontières polonaises soient garanties par la Russie, l'Allemagne, l'Italie,la France et l'Angleterre. A propos du couloir, il recommandait des négociations immédiates avec la Pologne. Pour le point n° 1), l'Angleterre en principe acceptait la conclusion d'un accord avec l'Allemagne.

Q. - C'est avec ces propositions que vous êtes retourné en Allemagne ?

R. - Oui, après avoir téléphoné à Berlin, car le gouvernement britannique avait promis de renvoyer Henderson le jour même. J'ai obtenu confirmation de Berlin acceptant le retard du retour d'Henderson. Je suis parti le soir et suis arrivé peu avant minuit à Berlin.

Q. - Avez-vous à nouveau eu des conversations avec Goering ?

R. - J'ai rencontré Goering à 11 heures 10 le samedi soir et je lui ai fait part des résultats obtenus.

Q. - Pourriez-vous nous décrire cette conversation ?

R. - Il ne considérait pas la réponse comme favorable. Je lui ai dit, en considérant les évènements, qu'il ne pouvait s'attendre à ce que la Grande Bretagne soit satisfaite par la garantie par l'Allemagne seule des frontières polonaises. A propos de la question coloniale, je lui ai expliqué que n'importe gouvernement anglais qui présenterait un tel sujet au parlement pendant la mobilisation des forces allemandes ne pourrait tenir. A propos du point 6), je me suis efforcé de faire comprendre clairement que la Grande-Bretagne et l'Empire britannique préféraient se défendre tous seuls. A la fin, il m'a dit qu'il serait préférable que je

H0522-0018

rencontre Hitler seul. Il s'est retiré et je suis reparti chez moi.

Le matin du lundi 28, j'ai reçu un coup de téléphone m'informant qu'Hitler acceptait le point de vue britannique sous les réserves de la réponse d'Handerson dans les jours suivants. Cette réponse était dans son ensemble semblable à la mienne.

H0522 - 0019

DR. STAHMER.- Est-ce dans la même nuit que vous vous êtes rendu à l'Ambassade d'Angleterre ?

M. DAHLERUS.- Oui, je me suis rendu directement à l'Ambassade Britannique et là j'ai rendu compte de mes conversations avec GOERING, et un télégramme fut envoyé à Londres.

Q.- Avez-vous mis GOERING au courant de la conversation que vous avez eue ?

R.- Naturellement. J'ai dit à GOERING tout à fait ouvertement quelles étaient mes intentions. Comme je connaissais le gouvernement allemand, je pouvais discuter avec lui.

Q.- Quand avez-vous ensuite rencontré à nouveau GOERING ?

R.- J'ai rencontré GOERING le Lundi matin, le 28, à son état-major.

Q.- Alors c'était le Mardi matin.?

R.- Non, Lundi matin.

Q.- Bon, continuez.

R.- C'était le Lundi matin 28.

LE PRESIDENT. - Continuez, DR. STAHMER.

DR. STAHMER.- Très bien. (au témoin) De quoi a-t-on traité lors de cette conversation avec GOERING ?

R.- On a parlé de la situation en général. GOERING parut satisfait du télégramme envoyé à Londres.

Q.- Avez-vous rendu visite à FORBES ?

R.- Oui, mais cela ne présentait pas une grande importance.

Q.- Et ensuite vous avez revu GOERING le mardi matin, n'est-ce pas ?

R.- Le plus important fut que le Mardi matin ou juste après minuit, vers 1h.15 du matin le 29, j'ai reçu un coup

.../..

H0522-0020

de téléphone de la Chancellerie du Reich à la demande de GOERING.établissant que HENDERSON avait donné sa réponse. Ceci était très satisfaisant et l'on pouvait espérer qu'il n'y aurait aucun risque de guerre. J'ai rencontré GOERING mardi matin et il m'a dit qu'il était très heureux que les choses se soient passées aussi bien.

DR. STAHMER.- N'a-t-il pas assuré que nous aurions la paix et qu'il assurerait la paix ?

R.- Oui, il a dit des paroles dans ce sens.

Q.- ~~Xxxdoxxxxxxxxxxx~~ C'est alors que, dans la journée du 29 Août, GOERING vous a appelé encore une fois au téléphone. A quel sujet ?

R.- J'étais à l'hôtel tard le soir, aux environs de 10hs30 du soir. Je fus appelé au téléphone et GOERING me dit qu'il désirait me voir immédiatement. Il s'est rendu à mon hôtel et m'a expliqué qu'une réunion entre HITLER et HENDERSON, le mardi soir, ~~xxxixxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx~~ n'avait pas donné de bons résultats et qu'ils s'étaient séparés sans s'être mis d'accord. Il m'a alors demandé de lui suggérer ce que l'on pouvait faire.

Au cours de notre conversation je fus appelé au téléphone par GOERING et il m'a demandé de me rendre tout de suite à sa maison à Berlin. Il m'a répété la même chose et semblait très ennuyé du développement de la situation. Il m'a montré la réponse allemande à la note britannique, laquelle fut lue soigneusement. Il essaya d'expliquer les raisons pour lesquelles cette note avait été établie comme elle l'était. A la fin, il m'a demandé de me rendre à Londres une fois de plus et d'essayer d'expliquer les incidents malheureux au gouvernement britannique. Il a terminé en expliquant qu'HITLER était très occupé à propos de la Pologne.

Après consultation, le Ministre de l'Air a parlé

.../..

H0522 - 0021

d'une nouvelle visite en Angleterre. Je suis parti le Mercredi matin à 5 hs. Aussitôt après mon arrivée à Londres, j'ai rencontré le même membre du gouvernement britannique.

Q.- Et qui avez-vous là-bas ?

R.- Les mêmes membres,....., HALIFAX, et WILSON.

Q.- De quoi a-t-on traité au cours de ces conversations ?

R.- On voyait très bien qu'à ce moment-là le gouvernement britannique avait les plus grands soupçons vis à vis de l'Allemagne et semblait croire que n'importe quel effort qu'on pouvait faire d'un côté ou de l'autre ne pourrait pas empêcher la guerre entre l'Allemagne et la Pologne. Le gouvernement britannique envoyait à son ambassadeur de Varsovie des notes demandant au gouvernement polonais de faire tout ce qui était en son pouvoir pour éviter des incidents le long des frontières polonaises. Mais on m'expliqua qu'il n'était pas vraiment juste de s'attendre à ce que le gouvernement polonais envoie des délégués à Berlin pour négocier, en raison des expériences subies par d'autres pays au cours des années précédentes.

Je téléphonai à Berlin ~~xxxx~~ et me mis en relation avec GOERING afin d'essayer de le persuader d'arranger une réunion de délégués allemands, mais il m'a seulement dit que c'était impossible, qu'HITLER n' était pas à Berlin et que la réunion devait avoir lieu dans cette ville. J'indiquais cela et les membres du gouvernement britannique n' avaient plus confiance. Je suis ensuite retourné à Berlin.

Q.- Quand y avez-vous rencontré GOERING ?

RE-PRESIDENT.- Ne pouvez-vous pas abréger, DR. STAHMER ?

DR. STAHMER.- Mais il s'agit d'événements de guerre extrêmement importants et il me semble tout de même qu'il

H0522 - 0022

me faut poser ces questions.

LE PRESIDENT.- M. DAHLERUS, La Cour aimerait que vous en arriviez au point important de votre témoignage le plus rapidement possible.

M. DAHLERUS .- J'ai rencontré GOERING juste après minuit le Mercredi. Il m'a parlé des propositions faites à la Pologne. Il m'a montré des notes. J'ai téléphoné à FORBES. Il m'a dit que RIBBENTROP avait refusé de lui donner les notes. J'ai fait remarquer à GOERING qu'il était impossible de traiter un ambassadeur d'empire de cette façon et je lui ai suggéré qu'il devrait me permettre de téléphoner à FORBES afin de lui communiquer le contenu des notes par téléphone. J'ai fait ceci vers 1 heure Jeudi matin.

DR. STAHMER.- GOERING se rendait-il compte qu'il vous chargeait d'une lourde responsabilité en vous donnant cette autorisation ?

R.- Oui, GOERING s'en était rendu compte.

Q.- Est-ce le lendemain que vous êtes allé à l'Ambassade britannique pour convaincre l'ambassadeur et lui dire que votre communication téléphonique était exacte ?

R.- Oui, je l'ai vu vers 10 hs Jeudi matin. J'ai discuté avec lui au sujet d'une note et il m'a demandé d'aller voir tout de suite LIPSKY, l'Ambassadeur de Pologne, et de lui en donner une copie.

Q.- Cela s'est-il produit effectivement ?

R.- Je suis allé voir LIPSKY et je lui ai lu la note, mais il ne sembla pas comprendre le contenu de cette note. J'ai quitté la pièce. J'ai donné la note au secrétaire. Pendant ce temps-là, LIPSKY expliqua à FORBES qu'il n'était pas intéressé dans la discussion de ces notes avec le gouvernement allemand.

Q.- Pourriez-vous nous répéter ces paroles le plus

.../..

H0522 - 0023

exactement possible étant donné qu'elles sont très importantes ?

R.- Il dit qu'il n'avait aucune raison de négocier avec le gouvernement allemand. Il savait, parce qu'il vivait en Allemagne depuis cinq ans et demi, qu'il y aurait une révolution.

LE PRESIDENT.- Oui, DR. STAHMER. Vous ne continuez pas ?..

DR. STAHMER.- Si. (au témoin) : Avez-vous alors fait part de votre conversation à Londres par téléphone ?

R.- Oui, j'ai téléphoné à propos du contenu de notre conversation.

Q.- Est-ce que, l'après-midi, il y a encore eu une conversation chez GOERING ?

R. - J'ai vu GOERING vers 13 hs. Il a reçu à ce moment là une copie d'un cablogramme du gouvernement polonais à LIPSKY, disant que ce dernier ne devait pas, sauf s'il avait des instructions spéciales de Varsovie, négocier avec ce gouvernement allemand. Il est clair que la Pologne, dans ces circonstances, avait très peur et ce télégramme a froissé le gouvernement allemand.

Q.- Est-ce que, dans l'après-midi, vous êtes allé encore une fois chez GOERING avec l'ambassadeur d'Angleterre ?

R.- La situationsemblait être impossible. HITLER avait appelé M. HENDERSON. RIBBENTROP le fit appeler et j'ai vu que la seule possibilité qui restait était que GOERING s'entende avec HENDERSON. J'ai suggéré une réunion entre ces deux hommes. Celle-ci eut lieu à 4 hs50 de l'après-midi. FORBES était présent et ..... l'était aussi.

Q.- De quoi a-t-on parlé au cours de cette conversation ?

R.- Avant la réunion, HENDERSON avait parlé des soup-

H0522-0024

çons du gouvernement allemand. On essayerait de s'arranger avec l'Angleterre et de forcer l'Angleterre et la Pologne à s'éloigner. HENDERSON fut très attentif lors de cette conversation de deux heures. Les deux parties sont tombées d'accord qu'il serait nécessaire d'organiser une réunion entre les délégués des deux pays, si l'on pouvait éviter la guerre.

Q.- A cette occasion avez-vous également proposé que GOERING se mette de suite en relation avec les délégués britanniques ?

R.- J'ai suggéré qu'une rencontre ait lieu en Hollande où GOERING aurait représenté l' Allemagne ?

Q.- Comment les choses se sont-elles passées après cette proposition ?

R.- Il a dit quRil soumettrait cette proposition à son gouvernement et qu'il avait l'impression qu'il savait déjà que les forces allemandes étaient en marche. Il ne croyait guère aux possibilités éventuelles d'une telle rencontre.

Q.- Etes-vous au courant de ce que GOERING aurait dit que, si les Polonais ne cèdent pas, l'Allemagne les écraserait ? Il a dit également que cela lui serait pénible mais que ce serait la faute de l'Angleterre .

R.- Je ne peux pas me souvenir de ces paroles, mais il est possible qu'au cours d'une conversation de deux heures ces paroles aient été prononcées.

Q.- Comment se termina alors cette conversation ?

R.- Le soir vers 7 hs ils se sont séparés. Tous les représentants étaient d'accord pour essayer d'organiser une réunionen Hollande.

Q.- Etes-vous alors, le ler Septembre, revenu encore une fois voir GOERING ?

.../.

H0522 - 0025

R.- Le 1er Septembre, je l'ai rencontré à 8 hs. Après quelques hésitations il me dit que les Polonais avaient attaqué une station de radiodiffusion et avaient fait sauter le pont à DIRSCHAU. Plus tard il me donna plus de détails et je me suis rendu compte que le gros de l'armée allemande attaquait la Pologne.

Q.- Est-ce que, le 3 Septembre, vous avez encore une fois rencontré GOERING, et à cette occasion lui avez-vous fait la proposition de se rendre à Londres en avionpour avoir une explication directe ?

R.- Avant de répondre je crois que je devrais dire que j'avais rencontré HITLER à la Chancellerie le 1er Septembre, immédiatement après son discours devant le Reichstag Il était très excité et très agité. Il me dit qu'il avait tout le temps soupçonné que l'Angleterre désirait la guerre et il me dit qu'il allait détruire la Pologne. GOERING l'a interrompu en indiquant qu'ils avanceraient jusqu'à un certain point, mais HITLER commençà à s'écrier qu'ils se battraient pendant un an, deux ans, et il finit en disant qu'ils combattraient dix ans si cela était nécessaire.

Puis, le Dimanche 3 Septembre, de bonne heure le matin, j'ai eu des renseignements de FORBES me disant qu'un ultimatum serait présenté à 9 hs. demandant de cesser immédiatement les hostilités et de faire reculer les forces ~~xxx~~ combattantes jusqu'aux frontières allemandes.

J'allais voir près de Potsdam l'état-major de GOERING. GOERING était là, mais pas HITLER. J'ai demandé à GOERING d'essayer d'arranger les choses et de donner une réponse raisonnable. J'avais l'impression que certains membres du gouvernement allemand étaient pour la guerre, et j'avais peur que, si l'on donnait une réponse raisonnable, ce serait pour empêcher la guerre avec l'Angleterre. J'ai ensuite suggéré que GOERING se déclare lui-même prêt à se rendre en

.../..

H0522 - 0026

Angleterre immédiatement avant 11hs du matin pour négocier.

Q.- Comment GOERING a-t-il pris cette proposition ?

R. - Il a accepté la proposition et a téléphoné à HITLER. Ce dernier était d'accord .

Q.- Avez-vous, à cette occasion , téléphoné à quelqu'un ?

R.- Oui, j'ai téléphoné à Londres. J'ai pu téléphoner au Ministère des Affaires Etrangères et ils ont donné une réponse disant qu'ils ne pouvaient prendre cette proposition en considération avant d'avoir reçu une réponse à leur ultimatum.

Q.- Avez-vous communiqué plus loin cet avis de GOERING?

R.- Oui, j'ai dit à GOERING... GOERING semblait regretter que l'on n'ait pas accepté.

DR.STAHMER..... - Le 4 Septembre vous avez parlé encore une fois avec GOERING ?

M. DAHLERUS .- Oui, j'ai eu une brève entrevue avec GOERING le 4 Mai, mais sans grande importance.

DR. STAHMER.- Est-ce que, à cette occasion, GOERING vous a expliqué que, quoi qu'il se produise, il conduirait la guerre de la façon la plus humaine qu'il soit possible, et que [illegible], si l'Angleterre commençait à tirer, la réponse ne tarderait pas à venir.

Avez-vous publié un livre sous le titre "Derniers essais" ?

R.- Oui, je l'ai fait.

Q.- Est-ce que cela repose sur certaines annotations que vous aviez prises ?

R.- Oui.

Q.- Quand avez-vous établi ces annotations et ces dessins ?

R.- Immédiatement après mon retour en Suède, le 5 Septembre 1939.

Q.- M. Le Président, j'ai encore trois brèves questions

.../..

H0522 - 0027

à poser ; dois-je interrompre ou puis-je les poser maintenant ?

LE PRESIDENT.- Vous feriez mieux de poser ces questions maintenant.

DR. STAHMER.- Très bien. Est-ce que, le 24 Septembre 1939, à Stockolm, vous avez parlé avec FORBES ?

R.- Non, j'ai rencontré FORBES le 24 Septembre à Oslo. C'était après l'occupation de la Pologne, en essayant de voir s'il y avait encore des possibilités d'empêcher une guerre mondiale. Il m'a indiqué le point de vue du gouvernement britannique, aue l'on peut résumer ainsi : le gouvernement britannique...

LE PRESIDENT.- (interrompant) Un instant ; qu'est-ce que ceci a à voir avec l'accusé GOERING ?

DR. STAHMER.- Cela prouve que par derrière encore il s'est donné la peine d'arriver à une solution pacifique.

Je voudrais encore poser une question qui concerne indiscutablement GOERING.

LE PRESIDENT.- Le fait qu'il a rencontré FORBES le 24 Septembre à Oslo n'a rien à voir avec GOERING.

DR. STAHMER.- La chose est tellement importante qu'elle a amené M. DAHLERUS à se mettre en relations avec Berlin afin d'essayer encore une fois à cette époque de conclure la paix.

LE PRESIDENT.- Continuez avec la question suivante.

M. DAHLERUS.- Les conditions étaient de rétablir en Europe et de permettre aux peuples d'Europe...

LE PRESIDENT.- Attendez un instant. Quelle est la lettre que Sir George FORBES a écrite ?

DR. STAHMER.- Le contenu de cette lettre du 26 Septembre prouve que DAHLERUS a parlé à GOERING et a essayé sur ces bases d'arriver à un accord.

.../..

H0522 - 0028

M. JUSTICE JACKSON.- Puis-je faire une autre objection ? Ceci n'a rien à voir avec l'acte d'accusation. Nous n'avons pas prétendu que la guerre contre l'Angleterre était une guerre d'agression. Celle contre la Pologne était une guerre d'agression. Tout ceci était pour empêcher l'Angleterre d'entrer en guerre. Je propose respectueusement que ceci n'a rien à voir avec l'acte d'accusation et ne devrait pas être accepté.

LE PRESIDENT.- DR. STAHMER, si le témoin a eu une entrevue avec GOERING après, vous pouvez en reparler, mais ne parlez plus des conférences préliminaires avec Sir George FORBES.

DR. STAHMER.- Ceci n'est pas du tout compréhensible. Il faut d'abord qu'il prouve ce qui a été dit d'abord. FORBES lui fit des propositions décisives et avec ces propositions DAHLERUS s'est rendu à Berlin. Il est tout à fait naturel qu'il ait communiqué à GOERING ce que FORBES lui avait dit.

LE PRESIDENT.- Laissez le témoin donner un compte-rendu de sa rencontre avec GOERING.

DR. STAHMER.- Très bien.
(au témoin). M. DAHEERUS, le 26 Septembre vous avez rendu visite à GOERING,à Berlin, n'est-ce pas ?

M. DAHLERUS.- J'ai rencontré GOERING et HITLER le 26 Septembre.

DR. STAHMER.- J'ai discuté avec HITLER des conditions qu'il était prêt à accepter pour la paix et j'ai été très déçu. Il a déclaré qu'il n'était pas prêt du tout à discuter la question de la Pologne, que la Pologne n'était occupée et que ceci n'avait rien à voir maintenant avec la Grande-Bretagne. Je me suis rendu compte que son but avait été de séparer la Pologne et la Grande-Bretagne et, avec le consentement de la Grande-Bretagne, d'avoir

.../..

H0522-0029

l'occasion d'occuper la Pologne sans courir le risque de guerre avec la Grande-Bretagne et la France.

DR. STAHMER.- En Juillet 1940 avez-vous encore rencontré GOERING ?

M. DAHLERUS.- Oui, GOERING a suggéré en Juillet 1940 que Sa Majesté le roi de Suède devrait essayer d'approcher les différentes puissances pour des négociations au sujet de la paix.

DR. STAHMER. - Je n'ai plus d'autres questions à poser.

LE PRESIDENT.- (L'audience est suspendue).

.../..

963
7
6

GM 1

Harlan Harvard

H0522 - 0030

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

Séance du 19 mars 1946 ouverte à 14 heures sous la Présidence de Lord Justice LAWRENCE.

:=:=:=:=:=:=:

LE PRESIDENT.- Est-ce qu'un avocat voudrait poser des questions ?

Dr. HORN.- (Avocat de l'accusé RIBBENTROP).-

Témoin, pouvez-vous nous donner la raison pour laquelle l'entrevue entre HITLER et HENDERSON du 29 août eut des ré sultats défavorables ?

R.- Non, je n'a i eu qu'un rapport disant qu'ils n'étaient pas d'accord et qu'ils se mirent à se disputer.

Q.- Savez-vous au sujet duquel de ces 6 points, il y eut un désaccord ?

R.- Autant que je le sache, c'était sur la rédaction de la réponse allemande, disant qu'ils attendaient des représentants de la Pologne dans les 24 heures.

Q.- Est-ce qu'HITLER et GOERING vous ont déclaré pourquoi ils formulaient cette exigence, à savoir que les deux armées: la polonaise et l'allemande, se trouvaient tout à fait prêtes l'une en face de l'autre, et qu'on devait craindre un conflit. C'est pour cela qu'Hitler ne voulait pas formuler d'ultimatum au sujet d'un plénipotentiairepolonais, mais il voulait uniquement éviter qu'un conflit ait lieu.

R.- Oui, j'ai donné des explications en ce sens.

Q.- Et il est exact, Monsieur le témoin, comme vous l'écrivez dans votre livre, qu'à l'Ambassade de Pologne,

...

H0522 - 0031

l'Ambassadeur LIPSKY vous aurait dit qu'en cas de guerre, l'armée polonaise marcherait en triomphe sur Berlin.

R.- M. DAHLERUS.- Il ne m'a pas dit cela il a fait des rema rques en ce sens à FORBES.

Q.- Et FORBES vous a rapporté ces réflexions ?

R.- Oui.

Q.- Comment fut organisée votre entrevue avec FORBES le 24 septembre à Oslo ?

R.- Je pris l'initiative d'a ller à Oslo le voir.

Q.- S'il vous plaît pouvez-vous donner le contenu de la lettre de FORBES brièvement ?

R.- Je l'ai déjà lu.

LE PRESIDENT - Le Tribunal a déjà dit qu'il ne voulait pas l'entendre et je ne vois pas ce que cela a à faire avec RIBBENTROP.

Dr. HORN.- L'a ncien Ministre des Affaires Etrangères von RIBBENTROP est accusé en c e qui concerne la conduite de toute la politique étrangère de l'Allemagne. Je crois donc qu'il importe de lire cette lettre qui donne des détails au sujet de la politique étrangère de von RIBBENTROP pour une paix ultérieure.

M. DALHERUS.- "Pour arracher l'Europe à la menace d'une agression perpétuelle de la part de l'Allemagne...

LE PRESIDENT .- Cette lettre a-t-elle jamais été montrée à RIBBENTROP ? Non ? Le Tribunal a déjà déclaré qu'il ne voulait pas qu'on lise cette lettre.

Dr. HORN . - Le 26 septembre 1939, vous avez eu une entrevue avec Hitler; est-il exact qu'il vous aurait dit à ce moment quil ne pouvait pastraiter, en ce qui concernait la Pologne avec l'Angleterre, car la plus grande partie de la Pologne était occupée par la Russie et que la Russie ne la lâcherait pas.?

R.- Il déclara qu'il n'était pas prêt à dis-

. . .

H0522-0032

cuter de la question de la Pologne et il ajouta après qu'à part cette décision, il ne pensait pas que la Russie était prête à discuter la propriété du territoire occupé par elle.

Q.- Au moment où vous meniez vos pourparlers, étiez-vous indépendant politiq uement ?

R.- A bsolument.

Q.- Je vous remercie. Je n'ai pas d'autres questions à poser.

LE PRESIDENT.- Est-ce qu'un autre défenseur désire poser une question au témoin ?

DR LATERNSER (Défenseur de l'Etat-Major et de l'O.K.W).-

Je n'ai qu'une question à poser au témoin : Témoin, lors des nombreuses négociations que vous avez menées avec les autorités a llemandes à cette époque, est-ce que de hautes personnalités militaires y participaient ?

R.- Jamais.

Q.- Je vous remercie.

LE PRESIDENT .- Est-ce qu'un autre avocat voudrait poser des questions ?

. . . . . .

Sir DAVID MAXWELL FYFE .- M. DALHERUS, pourriez-vous me dire, si j'ai bien compris vos réponses aux dernières questions du Dr STAHMER : vous avez dit "je réalisais de plus en plus, le 26 septembre que le but de GOERING était de partager la Pologne avec le consentement de la Grande-Bretagne" ?"

R.- Oui, c'est exact, mais j'aimerais dire que c'était le but du gouvernement allemand y compris celui de GOERING.

Q.- Oui, je comprends c'était le but du gouvernement a llemand.

Maintenant, je voudrais que vous disiez au

...

H0522-0033

Tribunal très brièvement, comment ou plutôt pourquoi vous n'aviez pas réalisé ce but plus tôt ?

DR STAHMER .- Si j'ai bien compris ce qu'a dit le témoin tout à l'heure, il m'a répondu que cela aurait été l'avis d'Hitler, le témoin n'a pas parlé du tout de GOERING.

LE PRESIDENT . - Je pense que vous avez raison sur ce point, mais le témoin a corrigé maintenant sa déclaration en disant qu'il s'agissait du Gouvernement allemand. Vous pourrez contre-interroger.

S. D. MAXWELL FYFE.- Je voudrais maintenant que vous expliquiez au Tribunal pourquoi vous n'avez pas compris cela au moment même. Votre premier objectif au début de juillet était de l'informer que l'opinion publique britannique s'était endurcie et s'opposerait à toute agression. Est-ce exact ?

R.- Oui.

Q.- La raison pour laquelle vous alliez voir GOERING est montrée page 8 de votre livre, si vous avez la version anglaise.

R. Oui.

Q.- Et, Monsieur DALHERUS, je veux que vous soyiez absolument sûr que je cite votre livre sans rien enlever au contexte. A la page 8, vous dîtes ceci :

"L'essence du National-Socialisme était belliqueuse et agressive, et complètement dénuée de tous scrupules moraux, dans ses actions envers les autres nations. HITLER était assoiffé de conquêtes. On a dit que GOERING avait recherché énergiquement une solution pacifique à la crise de Munich et que ceci avait amoindri sa popularité au sein du Gouvernement allemand".

C'est la raison pour laquelle vous êtes allé voir GOERING ?

...

H0522 - 0034

R.- Oui.

Q.- Lorsque vous avez soumis votre point de vue à GOERING, sa première réaction fut que le Gouvernement brita nnique "bluffait" sur la question de DANTZIG et de la Pologne?

R.- Oui.

Q.- Et vous vouliez et avez réussi à préparer la première rencontre afin de convaincre GOERING que d'après l'opinion publique britannique, le Gouvernement britannique ne "bluffait" pas. Est-ce exact ?

R.- Oui.

Q.- Maintenant, je voudrais que vous passiez à la page 29 de votre livre - tout en haut de la page- où la fin de votre conversation avec GOERING dans le train est décrite, au début d'août. Vous rappelez-vous ?

R.- Oui.

Q.- GOERING expliqua ses doutes. Et si vous regardez à la seconde ligne, "c'était un accord mutuel concernant une conférence anglo-allemande." Et je cite les mots qui suivent "avec des représentants plénipotentiaires pour les deux gouvernements." Une question que GOERING a toujours montrée très clairement était qu'il demanderait le retour de DANTZIG et certains droits sur le Corridor - le Corridor polonais -. Est-ce exact ?

R.- Oui.

Q.- Et dès le début, il voulait une conférence de plénipotentiaires pour que le territoire puisse si nécessaire être cédé à l'Allemagne, n'est-ce pas ?

R.- Evidemment.

Q.- Maintenant je voudrais que vous passiez au 24 août, lorsque vous vîtes GOERING il vous demanda d'aller à LONDRES. L'un des points sur lequelil voulait que vous insistiez était que lui et le Gouvernement allemand pensaient qu'il y avait eu une amélioration consi-

...

H0522-0035

dérable ~~de~~ la situation militaire, en raison du traité germano-soviétique.

R.- C'est exact.

Q.- Et si vous passez au bas de la page 35 de votre livre, vous verrez, en haut de la page 36 également "la raison était qu'il ne croyait pas que le Ministère des Affaires Etrangères allemand pourrait ou voudrait éta blir un contact assez étroit avec le Gouvernement brita nnique",

R.- C'est exact.

Q.- Ma intenant, vous souvenez-vous que vous avez eu ce jour-là une conversation avec lui et que plus tard il vous a pappelé à 11 h 30 avant son départ ?

R.- Oui.

Q.- Je voudrais que vous disiez au Tribunal une ou deux des choses qu'il ne vous a pas dites ce jour-là. Il ne vous a pas dit n'est-ce pas, que deux jours avant, le 22 août à Obersalsburg, HITLER avait annoncé à lui-même et aux autres dirigeants allemands, qu'il -HITLER- avait décidé qu'au printemps, un conflit avec la Pologne était inévitable. Il ne vous a pas dit cela n'est-ce pas ?

R.- Je n'ai jamais eu aucune indication ou déclaration sur la politique, le 11 avril ~~our~~ le 23 mai ou même le 22 août.

Q.- Vous n'avez jamais entendu parler de cela ? -c'est le document 798 PS- ~~itun~~= celui du 22 août - Comme vous nous l'avez dit, vous n'avez jamais entendu parler du Fall "Weiss" préparé en avril, mais je voudrais être parfaitement clair en ce qui concerne l'autre, GB 75, du 23 mai. Il ne vous a jamais fait part qu'HITLER lui avait dit ce jour-là que DANTZIG n'était pas du tout le sujet de la dispute. "C'est une question d'expansion de notre espace vital vers l'Est." Et je pense qu'il ne vous a pas dit, non plus qu'HITLER communiquait ce jour-

...

H0522-0036

là :"Notre tâche est d'isoler la Pologne, le succès de cet isolement sera décisif." Il ne vous parla jamais de l'isolement de la Pologne ?

R.- Il n'a jamais fait la moindre mention à cet égard.

Q.- Mais je crois qu'il vous a dit dans une entrevue antérieure, qu'il allait voir M. LIPSKY, l'ambassadeur de Pologne ?

R.- Oui.

Q.- Il ne vous a pas dit, si je vous comprends bien, qu'il allait informer M. LIPSKY, que l'obstacle principal à toute diminution de tension entre les deux pays était l'alliance de la Pologne avec la Grande-Bretagne. Il ne vous a pas dit cela n'est-ce pas ?

R.- Non.

Q.- Ceci est le document GB 39, PS 72, page 119. Ainsi, tandis qu'il vous demandait d'aller en Angleterre pour traiter un point de la question, il traitait l'autre avec M. LIPSKY. Je voudrais simplement éclaircir la situation du 24. Vous a-t-il dit qu'on avait pris la décision d'attaquer la Pologne le matin du 26 ?

R.- Non, absolument pas.

Q.- Maintenant, on vous a demandé d'y aller dans ces buts généraux que vous ai expliqués. Vous savez, maintenant, Mr DALHERUS, que le lendemain une note verbale fut donnée à Sir Neville HENDERSON par HITLER, le 26

R.-Oui.

Q.- Et que cette note, comme il est apparu d'après ce qu'on nous a dit plus tard, établissait en termes généraux comment la question polonaise devait être résolue, si bien que la conséquence des plans tels qu'ils étaient conçus le soir du 24, lorsque GOERING vous téléphona était que vous partiez le matin avec la mission de transmettre le désir général d'une solution pacifique. La note

...

H0522 - 0037

verbale devait êtredonnée à Sir NEVILLE HENDERSON l'après-midi du 25, et à ce moment le plan était que la Pologne serait attaquée le matin du 26 lorsque vous auriez déjà donné votre message et que Sir Neville HENDERSON aurait reçu sa note verbale.

R.- Oui, telle était bien la position.

Q.- GOERING vous a-t-il jamais dit ~~jamais~~ pourquoi le plan d'attaque a été changé du 26 au 31 ?

R.- Il n'a jamais mentionné de plan d'attaques ni de changement.

Q.- Il ne vous a pas dit - ceci est le document TC 90, GB 64 - je cite les propres paroles de GOERING : " Le jour où la Grande-Bretagne donna sa garantie officielle à la Pologne" - c'était le 25 - "Le Führer m'appela au téléphone et me dit qu'il avait arrêté le plan d'attaque contre la Pologne. Je lui demanda i si cela était temporaire ou définitif. Il me dit 'Non, il faudra que je voie si nous pouvons éliminer l'intervention brita nnique'. Puis je lui demandai 'Pensez-vous que ce sera différent dans 4 ou 5 jours ?' ". GOERING ne vous a jamais dit qu'au moment où vous étiez envoyé à Londres tout ce qu'on voulait, était éliminer l'intervention britannique ?

R.- Non, pas dut out.

Q.- Je voudrais simplement que vous nous disiez très brièvement - vous êtes parti, vous êtes revenu avec la lettre de Lord HENDERSON. Je voudrais que vous éclaircissiez ce point Mr DALHERUS : Lord HALIFAX déclara que l'Angleterre maintiendrait ce traité avec la Pologne n'est-ce pas ?

R.- Oui.

Q.- Puis dans la nuit du 26 au 27 août à minuit et demi, vous eûtes une entrevue avec Hitler. A ce

...

H0522 - 0038

moment, Mr Dahlérus, Hitler, pour la première fois vous montra clairement que ses buts étaient que l'Angleterre et l'Allemagne s'aidenxt mutuellement à assurer la sécurité de Danzig et du Corridor.

R.- Oui.

Q.- Vous souvenez-vous d'avoir dit cela à Mr CHAMBERLAIN et qu'il ait été surpris de la différence entre votre parole et ce qu'on lui avait dit ?

R.- C'est exact.

Q.- Maintenant, je ne peux pas reprendre toute cette histoire, mais je voudrais simplement que vous m'aidiez, d'après votre livre, qui, dîtes-vous, a été écrit d'une façon objective et qui traite de l'état d'esprit des chefs de l'Allemagne à cette époque.

En ce qui concerne HITLER, regardez à la page 47 C'est le passage que vous avez déjà lu au Tribunal lorsqu'il criait "Dann werde ich U-Boote Bauen, U-Boote, U-Boote", voulez-vous me laisser dire comment vous l'avez expliqué à ce moment-là en me disant que c'était exact :" S'il y avait une guerre, alors, 'Dann werde ich U-Boote, bauen U-Botte, U-Botte' sa voix devenait de moins en moins distincte à chaque fois"?

R.- Oui.

Q.- "Sa voix devenait de moins en moins distincte et à la fin on ne pouvait plus le suivre. Alors il rassembla ses forces, éleva la voix comme s'il s'adressait à une nombreuse assistance et cria, cria :'Ich werde flugzeuge bauen, flugzeuge, flugzeuge, und werde meine feinde vernichten' (Je vaix construire des avions, des avions, des avions, et je vais détruire mes ennemis)" et vous continuez après :"il semblait alors plus un fantôme qu'une personne vivante. Je me retournai pour voir comment réagissait GOERING, mais il ne bougea pas."

...

H0522 - 0039

Pouvez-vous maintenant passer à la page 53 ? C'est juste une phrase avant celle que j'ai lue page 47. Je voudrais également éclaircir ce point. Vous dîtes :"Sa voix se troubla et sa conduite était, celle d'une personne absolument anormale."

Maintenant, page 53. Je voudrais dire au Tribunal votre impression sur la façon dont HITLER traita l'accusé GOERING. Le Tribunal a déjà beaucoup entendu parler des relations qui existaient entre eux. Au bas de la page vous dîtes ceci :

" Dès le début de notre conversation, je n'avais pas aimé sa façon de se conduire envers GOERING étant donné leur camaraderie dans la lutte. Son désir de dominer était explicable, mais exigerait une telle humilité de GOERING d'un de ses étroits collaborateurs me semblait être extrêmement curieux."

Page 54, cinq lignes avant la fin :

" Je me rendais compte que je traitais avec quelqu'un qu'on ne pouvait pas considérer comme normal."

C'était votre point de vue, n'est-ce pas Mr DAHLERUS ?

R.- C'était l'opinion que j'ai eue la première fois que je l'ai vu.

Q.- Il s'agissait du Chancelier d'Allemagne. Maintenant pendant un moment, j'aimerais que vous traitiez du Ministre des Affaires Etrangères en le décrivant tel que vous l'avez vu. En général, je crois que vous avez eu l'impression que RIBBENTROP faisait tout ce qu'il pouvait pour entraver vos tentatives ?

R.- Oui.

Q.- Mais, selon GOERING il alla plus loin. Voulez-vous prendre la page 76; c'est, vous vous en souvenez, lorsque vous disiez "au revoir" à GOERING, lors de votre dernière visite à LONDRES, après qu'il eut établi

...

H0522 - 0040

la carte dont je parlerai un peu plus tard. Avez-vous dit ceci :

"Avant de nous séparer il revint encore sur le point de vue allemand, disant finalement que si nous ne nous revoyions plus, il aimerait prendre cette occasion de me remercier de tout ce que j'avais fait et de toutes mes tentatives de paix. Je fus quelque peu surpris de cet adieu et je ne pus m'empêcher de répondre que, de toute évidence, nous nous reverrions bientôt.

" Son expression changea et il me dit solennellement : ' Peut-être, mais certaines personnes font ce qu'elles peuvent pour vous empêcher de sortir d'ici vivant. ' "

Est-ce bien clair ? Ceci était dit sérieusement et solennellement ?

R.- Oui.

Q.- Et vous continuez :

"A une réunion en octobre de la même année, GOERING me dit que RIBBENTROP avait essayé de s'arranger pour que son avion s'écrasât. Et c'est la raison de l'attitude de GOERING lorsqu'il me dit adieu."

R.- Lorsqu'il parla de cet avion qui devait s'écraser, je pensai bien que c'était de von RIBBENTROP qu'il s'agissait parce quil venait de parler de lui une minute avant.

Q.- Je voudrais maintenant que vous passiez à la page 100. Je désire corriger quelque chose. C'est une description du premier septembre l'après-midi du jour où la Pologne a été atta quée, vous avez vu l'accusé GOERING, je crois, au Ministère de l'Air ou à l'un de ses bureaux L'avez-vous vu juste avant la deuxième phase ?

" Pour lui,", c'est-à-dire GOERING, " tout s'établissait d'après un plan que rien ne pouvait changer. Enfin, il appela les secrétaires d'Etat KOERNER et WITSBACH et leur fit

...

H0522 – 0041

une longue harangue en présentant à chacun d'entre eux une épée d'honneur qu'il devrait porter glorieusement dans la guerre. Il semblait que tous ces gens se trouvaient dans un éta t de suxrexcitation et d'intoxication folles."

Est-ce que ce sont bien vos paroles ?

R.- Oui.

Q.- C'était votre impression ? Naturellement, vous voulez dire qu'ils étaient intoxiqués moralement par l'idée de la guerre ?

R.- Ils changèrent leur état d'esprit très rapidement.

Q.- Ainsi, les trois personnes principales en Allemagne : le chancelier du Reich était anormal, le Reichmarchall ou Feldmarshall, comme il était à ce moment-là, était dans un état d'intoxication folle, et selon l'accusé GOERING, le Ministre des Affaires Etrangères était uncriminél en puissance qui voulait faire écraser votre avion ?

R.-(L'accusé acquiesce.)

Q.- Maintenant, très brièvement, nous passerons sur ce qui advint plus tard.

Les 26 et 27 août, à la fin de la semaine, vous êtes allé en Angleterre. Vous m'avez dit que vous ne saviez pas que l'on avait arrêté l'attaque du 26 et qu'on ne vous avait pas dit que les intentions d'HITLER étaient déliminer l'intervention brita nnique. Vous ne connaissiez pas ces points de sorte que vous êtes allé en Angleterre le 27 avec ces conditions générales et que la réponse britannique fut alors que l'Angleterre maintenaient ses obligations et qu'elle espérait que les gouvernements allemand et polonais pourraient commencer les négociations entre eux, en ce qui concernait ce point ?

R.- Oui.

H0522 - 0042

19/3/46

Q.- Et c'est la réponse que vous avez ramenée.

Je voudrais que vous rappeliez un instant l'entrevue que vous avez eue au petit déjeuner avec GOERING, je crois dans son train ou à son quartier général le 28 août. Vous trouverez ce passa ge, page 65 du livre si vous voulez vous f rafraîchir la mémoire. A ce moment, est-ce que GOERING n'a pas essayé de vous convaincre que le retour de DANZIG et du Corridor ne changerait en rien la situation militaire de Pologne ?

R.- Oui.

Q.- Parce que, illustrant ce point par ses propres cartes, il croyait que l'Allemagne pouvait en tous les cas, battre la Pologne qu'elle ait le Corridor ou non ?

R.- Oui.

Q.- Et que son aviation et ses troupes é taient déjà en position de bombat ?

R.- Oui.

Q.- Je voudrais maintenant que vous passiez à la question de la réunion à laquelle furent donnés les termes du pacte à Sir Neville HENDERSON. C'était à 19h, 15 le 29 a oût, et la réunion se poursuivit pendant une certain temps. Vous souvenez-vous de cette réunion ?

R.- Oui.

Q.- Puis, je crois, comme un des avocats vous l'a dit, qu'une divergence de vues s'éleva sur le fait qu'un plénipotentiaire devait être de retour en 24 heures, comme vous l'avez expliqué.

R.- Oui.

Q.- Je crois que Sir George Ogilvy FORBES vous a dit que cette réunion s'était passée très ma l,

...

H0522 - 0043

puis à 11 h, 30, vous vîtes GOERING qui vous dit à peu près la même chose que Sir Ogilvy FORBES en ce qui concernait le déroulement de la réunion.

R.- Oui.

Q.- Et il dit que ce qui é mut le Chancelier était que Sir Neville HENDERSON avait caractérisé cette demande suivant laquelle un plénipotentiaire devait venir dans les 24 heures, comme équivalente à un ultimatum ?

R.- Oui.

Q.- Vous souvenez-vous qu'à ce moment GOERING souligna certaines conditions ?

Revenez à la préface de votre livre ...

R.- Oui.

Q.- ... Vous voyez le fac-similé. Avez-vous une copie ?

R.- J'ai ici l'original.

Q.- Rega rdez-le. C'est en allemand. Si vous suivez en allemand, je lirai simplement les parties que GOERING a souligné es et je lirai en anglais et vous vérifierez si je lis au bon endroit.

:" Quant au reste, en faisant ces propositions le Gouvernement allemand n'a jamais eu l'intention de toucher les intérêts vitaux de la Pologne ou de douter de l'existence d'un Etat polonais indépendant. Parconséquent le Gouvernement allemand, dans ces circonstances est d'accord pour accepterl'offre du Gouvernement britannique, de ses bons services, pour envoyer à BERLIN un émissaire plénipotentiaire polonais. Ils attendent l'arrivée de cet émissaire merdredi 30 août 1939. Le Gouvernement allemand, immédiatement établira des propositions pour une solution qui leur sera acceptalbe, et si possible les mettra à la disposition du Gouvernement britannique a vant l'arrivée du négociateur polonais."

C'est la question que l'accusé GOERING souligna

...

H0522 - 0044

juste avant le passage qui traite de l'envoi du plénipotentiaire polonais.

R.- Oui.

Q.- Si bien que l'accusé GOERING sans aucun doute s'associait à l'importance de ce point.

R.- Oui.

Q.- Maintenant, vous souvenez-vous qu'à ce moment, durant cette entrevue, c'est-à-dire la nuit du 29, l'accusé GOERING fit une grande tirade contre les Polonais ?

R.- C'est exact.

H0522 - 0045

Q. - Je ne veux pas entrer dans les détails.

A la suite de cela il vous a dit que le Führer préparait une " offre magnanime " et pour vous faire connaître la nature de cette offre il vous a montré une carte de la Pologne ; ceci se trouve aussi dans votre livre. Deux parties de cette carte étaient hachurées, ceci représentait une étendue bien plus grande que ce qui avait été pris à l'Allemagne après le Traité de Versailles et c'était tout à fait différent de la proposition de Ribbentrop à Henderson faite le lendemain soir. Est-ce exact ?

Je ne crois pas, Monsieur Dalhérus, pouvoir m'exprimer mieux que vous ne l'avez fait vous-même. Passez à la page 75 de votre livre, voici comment vous vous exprimez au deuxième paragraphe :

" Cette carte dont je donne une re-
" production dans ce livre est extrêmement intéressante par-
" ce qu'elle illustre la rapidité et la témérité avec laquel-
" le les décisions sur ce point furent prises.

" J'avais la carte avec moi en par-
" tant pour Londres quelques heures plus tard mais les fron-
" tières qui y étaient indiquées étaient tout à fait diffé-
" rentes de celles qu'on avait indiquées à Henderson la nuit
" du 29 au 30 août, c'est à dire 24 heures après."

R. - Oui.

Q. - Puis vous exprimez ce que représentait cette carte. Elle montrait très clairement que 24 heures avant qu'on ne la donne à Sir Nevil Henderson le gouvernement allemand n'avait jamais considéré d'une façon sérieuse quelle portion du corridor il réclamerait et quelle portion il abandonnerait. Goering, la veille, vous fournissait quelque chose de tout à fait différent, n'est-ce pas ?

H0522 - 0046

R. - La première proposition que je rapportais le dimanche matin n'était que celle d'un petit corridor. Ils établirent leurs réclamations sur la base de ce dernier plan.

Q. - Ils établirent si bien leurs réclamations que ce que vous avez soumis comme une offre magnanime n'était en réalité qu'une réclamation importante.

R. - C'est exact.

Q. - Je voudrais vous poser une question sur une entrevue ayant eu lieu le 31 août (cela figure à la page 87) Au cours de cette entrevue, Sir George Ogilvie Forbes vous fit un rapport de ce qu'avait dit M. Lipsky. Je voudrais simplement que vous me disiez.ceci,vous avez vu M. Lipsky, n'est-ce pas ?

R. - Oui.

Q. - Naturellement, il est évident que l'on pourrait dire cela de tout le monde mais Monsieur Lipsky était extrêmement nerveux à cette période critique.

R. Il était très nerveux

Q.- Est-ce que Sir George Ogilvie Forbes vous a dit que Monsieur Lipsky avait exprimé clairement son opinion sur le fait que l'offre des Allemands était une violation de la souveraineté polonaise et qu'à son point de vue, la Pologne, La France et l'Angleterre, devaient se tenir fermement et constituer un front unique et que si la Pologne était abandonnée à son sort elle se battrait et mourrait seule. C'était le point de vue de Monsieur Lipsky ?

R.- Oui.

Q.- En ce qui concerne l'autre question je ne veux pas entrer dans les détails mais il y a une différence

considérable et significative entre la version polonaise du télégramme des instructions à M. Lipsky et la version que l'accusé Goering vous a donnée.

R. - Oui.

Q. - Le matin du premier septembre, je crois que vous avez vu Goering à 8 heures. Serait-il exact de dire qu'il vous annoncé les nouvelles d'une façon extrêmement lente et comme s'il reculait ?

R. - C'est exact. J'appelai immédiatement Londre et je pris contact avec le Ministère des Affaires Etrangères. Je dis que selon les informations que j'avais reçues la Pologne était attaquée. Naturellement, on se demandait ce qui m'arrivait pour donner de tels renseignements.

Q. - En tout cas, Goering mentionna le fait qu'on avait attaqué la Pologne. Et vous avez eu une autre entrevue avec Hitler ? Il y a un certain point je crois dont vous n'avez pas parlé au Tribunal, c'est le moment où il vous a dit qu'il travaillait pour 10 ans.

R. - Oui.

Q. - C'est juste après avoir dit " nous lutterons 10 ans" qu'il abbatit son poing avec une telle violence qu'il toucha presque terre. Je pense qu'il était à peu près dans le même état ?

R. - Non, il était encore plus nerveux.

Q. - Une dernière question. Je me réfère à la page 102, puis je laiserai votre livre. vous vous souvenez avoir vu l'accusé Goering le matin du samedi 2 septembre ?

R. - Oui.

H0522-0048

Q. - vous dites :

" A ma grande surprise, il était
" plus enclin à la discussion car dès que nous nous fûmes
" assis, il me dit qu'on parlait d'une médiation devant être
" garantie par Mussolini. On disait que Mussolini faisait tous
" ses efforts pour arrêter la guerre et en particulier pour
" l'empêcher de s'étendre. "

A la phrase suivante, vous rapportez que Goering dit qu'il voulait inaugurer un nouveau Munich. Je ne voudrais pas me tromper et je vous demande simplement si vous vous référiez là à Goering ou à Mussolini ?

R. - Je crois que c'était de Mussolini qu'ils'agissait.

Q. - C'est bien ce que je pensais, c'est pourquoi je ne vous ennuirai pas davantage. Je voudrais vous poser encore quelques questions. Je vous ai interrogé brièvement, ces faits sur lesquels vous êtes d'accord constituent-ils la base de votre opinion selon laquelle le but du gouvernement allemand - y compris Goering - était de partager la Grande-Bretagne et la Pologne et d'occuper la Pologne sans le consentement de l'Angleterre ?

R. - Si j'avais eu connaissance des faits...

DR STAHMER. - Je crois que cette question va trop loin et j'élève des objections, elle se réfère au gouvernement et à un chiffre indéterminé de personnes, c'est donc un avis qui ne constitue pas un fait.

SIR DAVID MAXWELL FYFE. - La question était la suivante : ces faits constituent la base de votre opinion.

LE PRESIDENT. - Le Tribunal pense que cette question est absolument pertinente. Elle découle directement de

H0522-0049

l'interrogatoire précédent.

SIR DAVID MAXWELL FYFE. - Monsieur Dalhérus, je voulais vous demander si ces faits ...

DR SAUTER. - Je prie le Président de faire éclaircir ce qu'on doit comprendre par " gouvernement allemand " dont parle toujours Monsieur l'accusateur. Le gouvernement comprend toute une série de ministres et si l'on parle toujours ici du gouvernement allemand sans dire qui l'on vise il faut avoir l'impression que chaque ministre est responsable et qu'il a pris part à ces pourparlers, alors qu'en réalité il n'était absolument pas au courant.

Je représente un de ces ministres n'ayant absolument pas été au courant de ces pourparlers. C'est pour cette raison qu'il m'intéresse que Monsieur le représentant du Ministère Public ait l'amabilité d'éclaircir cette notion de " gouvernement allemand ", si on veut par exemple y comprendre le ministre de l'Economie Funk ou simplement deux ou trois personnalités.

SIR DAVID MAXWELL FYFE. - Votre honneur...

LE PRESIDENT. - Tout ce que dit le Docteur Sauter se ramène à une question d'argumentation et nous avons déjà entendu l'accusé Goering très longuement sur la composition du gouvernement. Quand on abordera le cas des autres accusés, on pourra discuter dans quelle mesure ils participaient ou non au gouvernement.

Les avocats ne semblent pas comprendre que ce qu'ils appellent la qualification constitue un point qui pourra être étudié dans un ré-examen. Le Dr. Sauter pourra toujours contre-interroger et poser les questions qu'il désire.

SIR DAVID MAXWELL FYFE. - Monsieur Dalhérus, je

H0522-0050

veux vous poser cette question de la façon suivante : les faits sur lesquels nous nous sommes entendus constituent-ils la base de votre opinion, opinion que vous avez montrée dans votre réponse de ce matin au Docteur Stahmer?

R. - Oui. Au moment où je pensais pouvoir faire utilement quelque chose pour empêcher une nouvelle guerre, je pouvais prouver que rien de qe qui était fait par le gouvernement de sa Majesté ne pouvait m'en empêcher, mais si j'avais su ce que je sais aujourd'hui, je me serais rendu compte que mes efforts ne pouvaient pas être couronnés de succès.

SIR DAVID MAXWELL FYFE. - votre Honneur, je voudrais encore poser une question avec l'indulgence du Tribunal. Le Docteur Stahmer a demandé les noms des industriels anglais représentant le gouvernement anglais. Je voudrais bien qu'il n'y ait pas de confusion à ce sujet et je voudrais avoir l'autorisation d'obtenir les noms de Monsieur Dalhérus.

Q. - Monsieur Dalhérus, voulez-vous nous dire le nom des personnes que vous avez vues dans la propriété de votre femme de Schleswig Holstein.

R. - Puis-je les lire ou dois-je les donner ?

Q. - Lisez-les.

R. - Honorable Charles Mc Larn, S W Rossen, A. Holden, Sir robert Renig, Bryon S. Moutain, C.F. Spencer, T. Menceford.

SIR DAVID MAXWELL FYFE. - Merci beaucoup.

LE PRESIDENT. - D'autres représentants des ministères publics voudraient-éils contre-interroger le témoin ?

DR HORN. - Monsieur le Président, je vous prie de me permettre de vous poser une question. Puis-je demander sans être malcompris pourquoi on n'a pas donné ce matin l'autorisation de lire les noms qu'on a donnés tout à l'heure comme l'avait demandé le Docteur Stahmer ?

LE PRESIDENT. - Pourqoi posez-vous cette question, en quoi cela concerne-t-il l'accusé Von Ribbentrop ?

DR HORN. - Le témoin Dalhérus était également cité pour Von Ribbentrop. Nous nous sommes entendus, le Docteur Stahmer et moi sur les questions qui nous intéressaient.

LE PRESIDENT. - On n'a pas permis de citer ces noms ce matin parce que nous voulions activer les débats et que nous pensions que cette liste n'était pas pertinente. Mais puisque Sir David Maxwell Fyfe a demandé qu'on la verse au dossier, afin qu'on ne puisse pas suggérer qu'on avait quelque chose à cacher, on a accordé l'autorisation de les lire.

DR HORN. - Je vous remercie.

DR STAHMER. - Monsieur Dálhérus, vous avez dit ce matin que le 23 août Goering vous avait téléphoné et qu'il vous avait déclaré que la sitaution était maintenant très tendue et qu'il désirait vous voir immédiatement. Vous a-t-il indiqué pour quelles raisons il considérait à ce moment là que la situation était tendue ? Ne lui avez-vous pas demandé ?

R. - Non.

Q. - Vous êtez venu à Berlin le 24, vous avez eu immédiatement une entrevue avec Goering. Vous a-t-il dit pourquoi la situation était tendue ?

R. - Pas clairement.

H0522-0052

Q. - Qu'a-t-il dit au sujet de la tension, où était le sérieux de la situation ?

R. - Il indiqua que le fait que la question polonaise ne soit pas réglée et qu'il n'y avait aucun espoir qu'elle soit réglée rendait la situation grave. Il dit aussi que dans l'ensemble elle dépendait de l'attitude britannique et de ses initiatives.

Q. - Vous avez donc appris par cette réponse que la Pologne représentait le point critique ?

R. - Oui.

Q. - Vous avez alors, le 27 août transmis des propositions envisageant la solution de la question polonaise?

R. - Oui.

Q. - Ce matin, à la suite de mes questions se rapportant au 26 ~~août~~ septembre, vous avez répondu - d'après mes notes - que vous pensiez à cette époque que les projets d'Hitler n'étaient pas aussi limpides. Mais, cet après-midi, vous avez parlé de Goering. A quoi correspond cette différence de vos réponses ?

R. - D'abord, je pensais que tous les membres du gouvernement allemand travaillaient en collaboration étroite.

Q. - Vous aviez donc diré une conclusion unique-ment en partant de ces ~~faits~~ faits ? Vous avez déclaré tout à l'heure que si vous aviez su à cette époque ce que vous savez aujourd'hui, vous n'auriez pas servi d'intermédiaire. A quoi correspond ce changement ?

R. - Cela apparaisait dans l'ensemble de la procédure de ce Tribunal.

H0522 - 0053

Q. - De quoi s'agit-il ?

R. - Les déclarations du 11 avril, du 23 mai et du 22 août.

Q. - Il n'ya rien d'autre ?

R. - Non, mais ce sont là les motifs principaux

Q. - Et quels sont les points secondaires ? Quelles sont vos objections ?

R. - Le 26 septembre 1939 ; le discours d'Hitler le 6 octobre 1939 et un certain nombre d'autres déclarations.

Q. - Vous avez parlé tout à l'heure d'un accident d'avions. Si j'ai bien compris, vous avez parlé de Ribbentrop, étiez-vous réellement sérieux ?

R. - J'ai corrigé ma déclaration en disant que je pensais que c'était que c'était Ribbentrop parce que son nom avait été mentionné une minute avant.

Q. - J'ai encore une question à vous poser : qu'était cette carte de Pologne que Goering vous aurait montrée ?

R. - Je possède l'original de cette carte.

Q.- Et quelles explications vous a-t-on données ?

R. Que c'était un territoire contenant en majorité des Allemands et non pas des Polonais.

Q. - Comment expliquez-vous cette différence entre l'offre ~~illisible~~ ultérieure et cette carte ?

R. - Je ne peux que présumer que la question n'avait pas été discutée entièrement et que des propositions diverses avaient été faites avant qu'on prenne la décision finale.

LE PRESIDENT. - Le témoin peut se retirer.

Le Tribunal suspend sa séance.

(15 h. 30)

FP/I
19.3.46
3 h. 40 à 4 h. 15

H0522 - 0054

LE PRESIDENT.- Monsieur Justice JACKSON voulez-vous continuer votre interrogatoire ?

Justice JACKSON.- Jepensais, Votre Honneur, que depuis que le témoignage de GOERING a été suspendu pour entendre DAHLERUS, d'une manière telle que cela a changé un peu son interrogatoire, que le Dr. STAHMER complèterait l'interrogatoire qu'il désirerait avoir sur ce sujet avec le témoin avant que je ne finisse mon contre-interrogatoire.

LE PRESIDENT.- Dr Stahmer voulez-vous poser des questions à l'accusé GOERING à la suite du témoignage de DAHLERUS.

Dr. STAHMER.- D'après la question que vous me posez, après avoir parlé avec lui, je suppose qu'il est approprié que l'on continue maintenant le contre-interrogatoire cette question sera résolue.

LE PRESIDENT.- Dr Stahmer la Cour considère que vous devriez être prêt à continuer maintenant, c'est vous qui avez demandé le témoignage de DAHLERUS et DAHLERUS est votre témoin. Ce n'est pas le témoin du Ministère Public donc vous devez savoir ce que vous avez à lui demander.

Dr STAHMER.- Je vous prie de bien vouloir me donner la possibilité de pouvoir traiter de la question avec l'accusé lui-même.

LE PRESIDENT.- L'audience vient d'être suspendue pendant dix minutes.

....

H0522-0055

Dr STAHMER.- Pendant ce temps si court il ne m'était pas possible de régler la question.

LE PRESIDENT.- La Cour pense que vous devez poser ces questions maintenant. Si vous voulez interroger GOERING sur ces questions, interrogez-le maintenant.

Dr STAHMER.- Très bien.

On a parlé, mentionné précédemment une carte supposée dessinée par vous qui est incluse dans le livre de DAHLERUS. Il a déclaré ce matin, sur ma demande qu'elle était bien de ce livre. Je vous la présente (page 53) et je vous prie de me donner l'explication pour cette carte.

GOERING.- Lors d'un entretien dans la nuit du 29 au 30 Août entre DAHLERUS et moi, je crois que c'était chez le Fuhrer, j'ai sorti un atlas, j'ai arraché une carte et j'ai avec des crayons rouges, verts et bleus, dessiné les régions non pas les régions que nous demanderions ainsi que l'a prétendu l'accusation, mais les régions de Pologne dans lesquelles habitaient des sujets allemands. Cela aussi le témoin DAHLERUS l'a compris et l'a fait ressortir d'autant plus. Il s'est fié à une carte qui est à côté et sur laquelle il a reproduit les mêmes dessins. Il a écrit ce qui suit : "La première partie indique la population allemande d'après Goering et la seconde et la quatrième, la population polonaise d'après Goering."

H0522-0056

Ensuite il a écrit et c'est là qu'il mentionne les frontières, la première proposition de frontière de Goering. Il était d'accord avec les indications de population polonaise et de population allemande. Ce n'était pas une proposition de frontière, mais c'était simplement une définition. Il écrit encore que la proposition d'Hitler était la proposition définitive qui avait été proposée aussi bien au Gouvernement Polonais qu'au Gouvernement Britannique.

Mais si l'on compare ma carte on peut voir qu'en toute rapidité, avec des crayons de deux couleurs différentes, j'ai fait un à peu près de la population et des régions qu'elle habite, savoir que d'un côté, il y a la population allemande et de l'autre côté l'endroit où il y a le plus de Polonais. Dès le début DAHLERUS a cru qu'il s'agissait là d'une proposition de frontière. Ceci fut précisé par la suite. Ce fut aussi la carte qui a été publiée et que l'on a présentée à l'Ambassadeur HENDERSON, et parce qu'il ne l'a pas comprise dans la nuit par l'intermédiaire de DAHLERUS il s'est adressé

....

H0522-0057

I9.3.46
3 h. 40 à 4 h. I5

par téléphone à l'Ambassade.

Dr STAHMER.- Je n'ai pas reçu la dernière phrase par le micro

GOERING.- Je dis que la proposition d'Hitler qui a été désignée était la proposition officielle, car le Fuhrer qui lui seul était qualifié pour faire des propositions définitives, avait étudié la question. C'est donc cette proposition qui a été faite et lue à l'Ambassadeur HENDERSON, et comme il ne l'a pas comprise, par moi, dans la nuit, j'ai téléphoné à DAHLERUS. Cette note fut adressée par moi à DAHLERUS, à l'Ambassadeur par DAHLERUS, pour qu'il puisse la faire connaître. Ainsi il était sûr que l'Ambassadeur britannique pouvait en connaître tous les détails.

Ainsi que je l'ai déjà dit c'était évidemment un très grand risque étant donné que le Fuhrer avait interdit de délivrer cette note et que moi seul je pouvais prendre ce risque. Du reste en ce qui concerne mes dessins il ressort clairement des deux cartes comparées l'une avec l'autre qu'il y avait : population allemande d'après GOERING, population polonaise d'après GOERING, mais cela a été fait approximativement, très vite, dans la nuit, sur une carte que j'ai déchirée d'un Atlas, tout simplement pour lui donner une indication.

Dr STAHMER.- Monsieur DAHLERUS a dit que le 23 Août vous l'aviez appelé par téléphone et vous l'aviez prié de venir immédiatement à Berlin, parce que la situation entre-temps était devenue extrêmement grave. Pourquoi avez-vous remarqué que la situation était devenue extrêmement grave ?

GOERING.- Par les indications du Fuhrer du 22.8 qu'il m'a communiqué à l'Obersalzberg, Je constatais alors que la tension était considérablement augmentée et le Fuhrer avait dit qu'il ne voyait qu'une solution à la question, et que si on ne pouvait apporter une solution diplomatique

H0522 - 0058

il ne restait plus, qu'une solution. Alors j'ai parlé longuement, sans discussion avec tous les officiers supérieurs qui en cas de guerre seraient entrés en cause dans les formations, en ma qualité de plus ancien officier et je me suis contenté de dire au Fuhrer à la fin : "La Wehrmacht fera son devoir, tout à fait naturellement; si on l'incorpore elle fera son devoir."

En même temps je voulais faire les plus grands efforts pour que dans les délais les plus courts - il s'agissait là de quelques jours- la date exacte devait être le 25 ou 26 on ne le savait pas, - j'ai voulu encore faire une tentative pour arriver à des négociations afin de pouvoir dire au Fuhrer que si une négociation pareille pouvait réussir, là encore il y aurait une possibilité d'arriver à une solution diplomatique et pacifique. C'est pourquoi le 22 après-midi j'ai vu le Fuhrer. C'est pourquoi j'ai voulu faire venir immédiatement DAHLERUS de Stockolm, mais naturellement je ne lui ai pas dit et je ne pouvais pas non plus en ma qualité d'allemand dire cela à un étranger - et ce n'était pas du tout en ma qualité d'officier - on envisageait en Allemagne une solution militaire pour des questions de politique allemande. Comme si nous étions obligés de faire des démarches au point de vue politique et militaire vis à vis de la presse étrangère.

Je vous fais remarquer que nous avons ici les mêmes conditions à remplir que dans tout autre pays du monde entier, on aurait agi aussi

Dr STAHMER.- Comment s'est-il fait que vous-même personnellement vous vous êtes occupés de l'affaire et que vous n'avez pas passé par le Ministère des Affaires Etrangères ?

H0522 - 0059

GOERING.- Je tenais à l'époque, autant que la chose serait humainement possible à ce que cette question soit solutionnée par une voie pacifique. Le travail du Ministère des Affaires Etrangères est un travail officiel c'est pourquoi nous travaillions de cette façon et ceci d'après les directives du Fuhrer. Mon influence pouvait m'être utile non pas par un chemin officiel, mais par une autre voie que par la voie officielle. Je ne pouvais pas vis à vis de l'étranger avoir des pouvoirs comparables à ceux d'un Ministre des Affaires Etrangères et à ce moment là il m'a paru clair qu'il ne s'agissait pas d'une formalité mais d'une possibilité pratique et possible pour atteindre un but.

Mais si j'avais voulu agir sur le Fuhrer, cela ne m'était possible que si j'avais quelque chose entre les mains, c'est-à-dire si je pouvais lui dire : "Fuhrer, voilà, sans vous ici et sans heurter votre politique du Reich, mais sous ma propre responsabilité j'ai entrepris des négociations et j'ai essayé de créer une atmosphère qui facilitera les discussions officielles pour arriver à une solution pacifique.

Dr. STAHMER.- Cette clarté qui nous fait bien ressortir que vous avez agi personnellement à côté de votre rôle officiel et diplomatique était-il aussi connu du Gouvernement anglais ?

R.- Il fallait ici que ce soit bien clair, mais je m'occupais de l'affaire uniquement par une voie non officielle qui ne se reliait à la voie officielle que d'une manière assez vague, à savoir la phase pendant laquelle l'ambassadeur HENDERSON au lieu de retourner immédiatement à Berlin resta un jour ou deux à Londres en vue d'une négociation non officielle. C'est pourquoi non officiellement on est passé par DAHLERUS. C'était la moindre des choses pour que ces négociations, ou ces notes, comme vous voudrez les appeler, du Gouvernement Anglais, soient éclaircies.

H0522 – 0060

Et quand ceci a été fait les préparationsde nos conversations auraient été bien meilleures. Ce n'est pas seulement le cas pour ce jour-là mais il y a eu là une démarche importante .-Jepense que c'était le 28 - dans le sens d'une solution possible pacifique qui a été faite. Ce même point de vue à l'époque existait du côté de l'ambassadeur britannique, ainsi que l'ambassadeur lui-même l'a dit. Les choses n'ont empiré que le 29 Août. Lors de toutes cesnégociations il ne s'agissait pas de ma part d'isoler la Pologne et de tenir l' Angleterre à l'écart, mais il s'agissait alors qu'il était question du Corridor et de Dantzig, autant que possible dans le sens de la solution de Munich, d'arriver à une solution pacifique. C'était mon désir jusqu'à la dernière minute.

S'il ne c'était agit que d'une exclusion de l'Angleterre d'abord la diplomatie anglaise l'aurait vu immédiatement. A ce sujet elle est suffisamment renseignée, maiselle a suivi ses négociations. Puis j'aurais expressément employé une tactique absoluement différente. Ce n'est pas maintenant après le temps passé que l'on peut reconstruire les choses, mais il faut savoir ce qui s'est passé à cette minute-là ce que l'on pensait, et ce que j'ai voulu.

Les déclarations du témoin DAHLERUS, dans son livre, parle de ses rapports avec le Fuhrer. Cela ne s'est pas du tout passé de cette manière. Ils sontconsidérés d'une manière subjective, car le Fuhrer ne se serait pas prêté à un tel entretien.

Il y a également un autre point de vue subjectif, quelque chose qui ne paraît pas en rapport avec la question, mais que Sir David nous a lu : sur la collaboration dans un sensneutre parce que nous avions levé nos boucliers. Celui qui a fait cela était mon secrétaire civil KOERNER, pas un soldat. J'aurais tout au plus pu lui donner une plume car pour le Plan de Quatre Ans il avait à faire desarrêtés. Le second était le chef de mon service d'Etat-Major, un directeur ministériel qui également n'était pas un soldat et qui ne désirait pas récolter des lauriers, mais dont le seul devoir pendant la guerre consistait exclusivement à s'occu

H0522 - 0061

s'occuper de mon Etat-Major Civil et non pas de mon Etat -Major Militaire, de le faire fonctionner et d'assurer la conduite de ce travail.

Dans les deux cas ces deux Messieurs n'avaient besoin ni de boucliers, ni d'encouragements pour faire la guerre.

Dr STAHMER.- Est-il exact que l'on avait d'abord prévu une action agressive contre la Pologne pour le 26 Août et que cette date a été reportée par la suite.

GOERING.- Il était prévu que si jusqu'à cette époque- à cette date il y avait déjà eu des négociations officielles auparavant et il ne faut pas l'oublier - si ces négociations n'arrivaient pas à un éclaircissement de la situatinn à la suitede la mobilisation qui avait eu lieu au moment de l'entrée en Pologne et à la suite des évènements de frontière très importants qui avaient eu lieu. Je rappelle le Dimanche sanglant de Blomberg et je rappelle les 70.000 Allemands qui ont été tués à l'époque. L'atmosphère était telle que le Fuhrer aurait été obligé de n'apporter une solution que par la guerre. Nous avons donc ~~nég~~ retardé ces négociations et cela justement parce que l'on espérait encore qu'une solutinn diplomatique pourrait être trouvée. C'est pourquoi il était logique que moi-même, par une voie non officielle, et malgré la tension existante, ai tout fait et tout,intensifié pour arriver à une solution.

Toutes ces questions expliquent les conférences de DAHLERUS à Londres et tout le reste.

Lors de la dernière tentative que j'ai encore faite le , Septembre la situation était telle et ceci n'a pas été indiqué correctement que le Gouvernement Anglais après le Ier Septembre n'a pas envoyé un ultimatum, mais une note dans laquelle il demandait le retrait.

H0522 - 0062

LE PRESIDENT. - L'interprète veut-elle dire à la Cour quelle était la dernière question posée par l'avocat, peut-être ne la connait-elle pas ?

Est-ce que les sténotypistes sauraient quelle est cette dernière question ? Cela avait-il quelque chose à faire avec le 26 Août ? J'ai compris que telle était la question, mais que jusqu'ici on n'avait aucune réponse à cette question.

DR. STAHMER. - Je n'ai pas bien compris ce que vous venez de dire ?

LE PRESIDENT. - Vous avez posé la question : la date du 26 août était-elle la date à laquelle l'action devait commencer contre la Pologne, et l'accusé Goering a parlé pendant longtemps sans répondre à cette question, d'après ce que j'ai entendu, tout au moins.

GOERING. - C'est précisément sur cette question que j'ai répondu que le 26 août, j'ai vu le Fuhrer ; il prévoyait une marche en avant, car nous étions dans une situation telle à cette époque, qu'il le croyait nécessaire. Nous arrivâmes alors, ou plutôt, je suis arrivé encore une fois à lui demander de donner un délai pou entreprendre de nouvelles négociations.

DR. STAHMER. - Comment expliquer que les propositions d'Hitler aient échoué ?

GOERING. - Quelles propositions ?

DR. STAHMER. - La dernière proposition du 29 Août, que DAHLERUS a transmise à Londres.

GOERING. - Cette proposition n'était pas officielle, mais elle fut suivi d'une proposition officielle qui fut transmise par une note à l'Ambassadeur d'Angleterre, c'est-à-dire qu'on communiqua au Gouvernement anglais quelles exigences l'Allemagne demandait en ce qui concerne la Pologne. Cette proposition n'a pas été complètement faite, et n'est parvenue que par la voie non-offi-

H0522 – 0063

cielle;de fait, elle fut donnée comme telle au Gouvernement anglais,comme une note non-officielle, par l'intermédiaire de Dahlerus. C'est pourquoi elle fut également aussi adressée à l'Ambassadeur de Pologne. Elle échoua du fait que le Gouvernement polonais n'a pas voulu discuter cette proposition. Tout d'abord, nous avons demandé l'envoi d'un plénipotentiaire pour le 30. Pourtant, on a continué à attendre de Vienne un plénipotentiaire, on a attendu davantage, étant donné les conditions dans lesquelles se trouvait la Pologne. Nous avons attendu jusqu'à ce que l'on nous dise que , en aucun cas,il ne viendrait. Le Fuhrer a donné le jour suivant l'ordre de marche en avant.

Il s'agit d'un télégramme que j'ai transmis au Gouvernement anglais par l'intermédiaire de Dahlerus. Ce télégramme du gouvernement polonais à son ambassadeur lui interdisait d'entreprendre quoi que ce soit au sujet des propositions qui pourraient être faites, ou d'accepter toute proposition ou toute note dans ce sens.

J'ai communiqué à DAHLERUS ce télégramme déchiffré. C'est ce télégramme dont on a parlé avant-hier. Je l'ai prié de le transmettre à Sir HENDERSON. Je lui disais en même temps qu'il était extrêmement important que le Gouvernement anglais le plus tôt possible soit mis au courant de l'intransigeance,c'est-à-dire de la conduite du Gouvernement polonais, et de voir s'il lui était possible d'influencer le Gouvernement polonais, pour le décider à accepter une conférence.

Ensuite, je lui ai montré la clé du télégramme,et j'ai même ainsi fait connaître quelque chose de très important pour l'Allemagne. Je n'ai agi ainsi que pour prouver notre grand désir et notre grande volonté d'éviter un choc entre nos deux peuples.

H0522-0064

SP/1.

19/3/46. 16hs15-16hs40.

Hermann GOERING.- Je puis vous lire la dépêche officielle. La voici. Elle fut envoyée par le gouvernement polonais à l'ambassadeur von ..... Je laisse la première partie et je lis ce qui suit :

"En qualité d'informations particulièrement secrètes pour l'Ambassadeur, nous lui spécifions ce qui suit : S'il vous plaît. en aucun cas n'entreprendre de discussion. En cas de proposition orale ou écrite par le gouvernement du Reich, dites que vous n'avez aucun pouvoir pour accepter ou discuter et que vous ne pouvez que transmettre le message à votre gouvernement. Les instructions complémentaires, vous êtes obligé de les demander.

Ceci fait ressortir clairement que l'Ambassadeur, comme on nous l'avait dit, n'était nullement justifié à faire quoi que ce soit en ce sens. Ce télégramme que le Führer a lu l'a très fortement renforcé dans l'idée qu'il serait peut-être possible d'arriver à un accord avec la Pologne.

DR. STAHMER.- Est-ce que ces négociations ont été entreprises avec la ferme volonté de maintenir la paix ?

R.- Ceci, quand on considère les écrits, est très facile à comprendre. Mais je ne voudrais pas non plus m'appuyer sur le témoignage de ce livre, mais sur ce que j'ai dit moi-même ici sous foi du serment. J'étais fermement résolu à faire tout pour que cette question qui était soulevée soit traitée pacifiquement.

Je n'ai pas voulu la guerre et c'est pourquoi j'ai tout fait pour l'éviter. Cela n'a rien à voir avec les préparatifs que moi, pour remplir mon devoir de soldat, j'étais obligé de faire.

Q.- On a traité ici d'une question d'un accident d'avion qui aurait pu tuer M. DAHLERUS. Que pouvez-vous dire à ce sujet ?

.../..

H0522 - 0065

R.- Le témoin DAHLERUS a dit pour terminer qu'il n'avait pas reçu de moi ces indications, mais que c'était là une combinaison de lui parce que précédemment il avait parlé du nom de RIBBENTROP d'une façon tout à fait différente. Une seule chose m'inquiétait, et c'est cela que je lui ai dit. DAHLERUS partait dans mon propre avion à Londres à cette époque. La tension était déjà extraordinairement grande et dans tous les pays on avait déjà mobilisé. L'état de guerre était imminent. Depuis longtemps les avions ne circulaient plus officiellement. Je ne pouvais donc pas affirmer que, dans ces conditions, l'avion qui portait du courrier à Londres ou qui revenait d'Angleterre et arrivait à Berlin à cette époque ne soit pas en danger à cause de notre défense contre avions, et je tenais à donner ces avertissements. Je sais que j'en avais parlé avec les formations anglaises et hollandaises. Voilà tout simplement l'avis que j'ai donné à DAHLERUS : à savoir que j'espérais qu'il arriverait en bonne santé et reviendrait bien, car à cette époque un accident pouvait facilement survenir.

M. von RIBBENTROP ne savait absolument rien du départ de M. DAHLERUS. Pendant toute cette époque je n'avais même jamais parlé de cette question à M. von RIBBENTROP. Il ne savait pas du tout que M. DAHLERUS partait en avion. Il ne savait même pas qu'il servait de truchement entre moi et le gouvernement anglais. Ceci est simplement une affaire inventée.

Q.- Le 26 Septembre 1933 vous étiez présent lors de la conversation de DAHLERUS avec HITLER. Que dit HITIER alors au sujet de la Pologne ?

R.- Il est exact qu'il s'est exprimé en disant ~~xxxxxx xxxxxxxxxxxxxx~~ que la situation qui existait en Pologne au début de la guerre, maintenant que la paix était revenue,

.../..

H0522 - 0066

ne devait plus être prise en considération, mais que désormais il voulait que les vieilles provinces allemandes qui nous avaient été enlevées en 1918 nous reviennent et nous restent. Mais il fit alors remarquer que le gouvernement général, y compris Varsovie, ne l'intéressait pas. Il fit tout de même remarquer à DAHLERUS que c'était une question qui venait en premier lieu et qui était extrêmement décisive, qui concernait l'Allemagne et la Russie, et qu'elle devait être réglée définitivement, et qu'un xxxx règlement unique du côté anglais ne pouvait pas entrer en cause étant donné qu'une grande partie de la Pologne était déjà entre les mains des Russes. Par conséquent un accord ne pouvait pas être fait d'un seul côté par lui vis à vis de l'Angleterre.

Telles sont dans leurs grandes lignes les explication qu'a données le Führer ce jour-là.

DR. STAHMER.- Je n'ai pas d'autre question à poser.

M. JUSTICE JACKSON.- J'attire votre attention sur le témoignage que vous avez donné hier et que voici. Je vous demande si cela est juste :

"Je crois que ceci était pour le Conseil de Défense du Reich. Je ne sais pas, mais j'en ai entendu parler, et je vous assure sous serment qu'à aucun moment et qu'à aucune date je n'ai participé à une seule réunion lorsque le Conseil de Défense du Reich a été rassemblé comme tel".

Est-ce que ceci est xxxxxxxxxxxxxxx une traduction fidèle de votre témoignage ?

R.- J'ai dit que...

Q.- J'ai demandé d'attirer votre attention sur le document 3575-PS qui est un procès-verbal du Conseil de Défense du Reich du 18 Octobre 1938. C'est vous qui avez présidé cette réunion ?

.../..

H0522 - 0067

Q.- J'attire votre attention sur la déclaration selon laquelle "la réunion était un discours de trois heures du Fieldmarshall. Aucune autre discussion n'a eu lieu".

Est-ce juste ?

(On présente le document à GOERING).

R.- Il me faut d'abord lire ce document, car je l'ai entre les mains pour la première fois.

Q.- Vous ne saviez pas hier, lorsque vous avez témoigné, que nous avions ce document, n'est-ce pas ?.. Répondez à cette question.

R.- Je n'ai pas vu ce document auparavant ; il me faut d'abord le lire.

On dit ici : "Observations sur la séance du Reich du 18 Novembre 1938."

Le Conseil de Défense du Reich, ainsi qu'il est décrit ici, était composé de ~~deux~~ peu de personnes. Il comprenait tous les ministres du Reich et les Secrétaires d'Etat, les Commandants en chef, le chef de la Kriegsmarin le chef de l'Etat-Major de la Wehrmacht, le Reich..... BORMANN comme représentant du Führer, le Général DALUEGE, le SS Gruppenfuhrer HEYDRICH, le chef du Travail du Reich, le Commissaire du Reich, le Président du Reich du Service du Travail et autres.

Lorsque j'ai fait mes déclarations, je n'ai parlé que du Conseil de Défense du Reich. Il s'agit ici d'une séance au sujet de ce Conseil dans le cadre des préparatifs de guerre. Pourtant je n'étais pas présent, mais il s'agissait ici, au-dessus du Conseil du Cabinet du Reich, d'un organisme beaucoup plus important que ce Cabinet et qui avait la priorité

M. JUSTICE JACKSON.- J'attire votre attention sur le fait que le Maréchal a dit que la tâche du Conseil de

.../..

H0522-0068

Défense du Reich serait de rassembler toutes les ressources de la nation pour accélérer l'armement allemand. Avez-vous lu cela ?

R.- Oui, je l'ai trouvé maintenant.

Q.- Le second paragraphe ?

R.- Oui.

Q.- Au chiffre romain II il est dit : "La première tâche est de rehausser le niveau de l'armement de 100 à 300".

R.- Oui.

DR. SIEMERS (Défenseur de l'accusé RAEDER).- Je ne vois pas pourquoi la défense reçoit toujours des promesses du Tribunal pour avoir des documents et que ces documents ne lui sont jamais présentés. Le document dont il est question en ce moment ne nous est pas connu, ou tout au moins il n'est pas connu de moi. J'avais déjà mentionné ces derniers jours - et j'ai encore pu le constater - que des documents sont brusquement présentés par l'accusation sans que l'on se donne la peine de nous en faire part le moins du monde.

M. JUSTICE JACKSON.- Ceci est parfaitement vrai. Je crois que chaque homme de loi sait qu'une des grandes questions dans ce cas est de croire aux documents. Si nous devons au cours de l'interrogatoire soumettre chaque document qui est en notre possession avant qu'il nous soit possible de le produire et après avoir entendu le témoignage, toute l'utilité du contre-interrogatoire est détruite.

Evidemment ils ne connaissaient pas ceci et nous avons attiré leur attention sur plusieurs documents à la suite, toujours avec quelques explications. Ici ils peuvent arranger leur défense et lire leurs notes à ce moment-là. Aucun accusé n'a eu de meilleure occasion de préparer sa

.../..

H0522 - 0069

défense qu'ici. Le contre-interrogatoire ne devrait pas être affaibli par le fait que l'on aurait à produire des documents.

LE PRESIDENT.- (au DR. SIEMERS). Vous voulez dire quelque chose ?

DR. SIEMERS.- Oui.

LE PRESIDENT.- Très bien.

Q.- Je voudrais dire deux choses : 1) Je suis absolument d'accord si M. JUSTICE JACKSON veut faire usage d'un élément de surprise. Je lui serais simplement reconnaissant de bien vouloir autoriser également la Défense à utiliser à son tour l'élément de surprise. Jusqu'à présent, en effet, on a toujours dit que nous devions produire tous les documents que nous avions l'intention d'utiliser ici plusieurs semaines à l'avance afin que l'accusation ait plusieurs semaines devant elle pour prendre position sur ces documents.

2) Si l'on a le droit de travailler avec des effets de surprise, je crois que nous autres aussi, de la Défense, nous pouvons travailler avec des effets de surprise au moment où le document est soumis au Tribunal ou au témoin. Mais en ce moment je n'ai pas vu ce document et je n'ai pas eu non plus ceux des jours précédents.

LE PRESIDENT.- Ce que vous venez de dire n'est pas juste. Vous n'avez jamais été obligé de révéler les documents que vous vouliez proposer au témoin au cours du contre-interrogatoire. Ceci est un contre-interrogatoire, par conséquent le Ministère Public peut présenter n'importe quel document sans le présenter auparavant. Les avocats de la Défense peuvent aussi présenter n'importe quel document pour l'interrogatoire s'ils désirent le faire en contre-interrogatoire.

Je suis sûr que, si des avocats de la défense désirent

.../..

H0522 – 0070

requestionner au sujet de tels documents, les exemplaires de ces documents leur seront fournis dans ce but. Ce document peut être présenté au témoin maintenant.

DR. SIEMERS.- La Défense a-t-elle la possibilité, maintenant que toute la salle d'audience connaît le document, d'avoir ce document entre les mains ?

LE PRESIDENT.- Oui, certainement.

DR. SIEMERS.- Je puis donc maintenant avoir ce document ?

M. JUSTICE JACKSON.- Je m'excuse, mais je ne peux pas dire si nous avons suffisamment d'exemplaires pour en donner à la Défense maintenant.

LE PRESIDENT.- Peut-être vous n'en avez pas assez, mais vous pouvez lui en donner un ou plusieurs exemplaires.

M. JUSTICE JACKSON.- Mais je ne crois pas que nous devions donner ces documents avant que l'accusé ait été questionné sur ces documents.

LE PRESIDENT.- Oui, DR. DIX.

DR. DIX.- Je voudrais demander quelque chose, qu'il soit permis du moins à la Défense, qui doit faire le contre-interrogatoire, d'obtenir en même temps que le Tribunal une copie du document qui doit être présenté, afin que la Défense soit en mesure, ainsi que le Tribunal, de suivre l'interrogatoire.

Quand JUSTICE JACKSON nous dit qu'il pense qu'il est justifié que la Défense ait ces documents seulement lorsque l'interrogatoire a lieu, je demande instamment pour la dignité et le prestige de la Défense de bien vouloir prendre position. Je ne crois pas que l'on ait l'intention de refuser à la Défense la possibilité d'avoir le document en même temps que le Tribunal et que le témoin, ceci pour influencer l'accusé au contre-interrogatoire ou pour vouloir troubler l'interrogatoire. Je suis persuadé

.../..

H0522 - 0071

qu'il n'en est pas ainsi et je l'ai dit à Sir JACKSON, mais on peut en comprendre les conséquences.

.../..

H0522 - 0072

C'est pour cette raison que je demande qu'on veuille bien consentir, ce qui serait absolument légal, à ce que les documents communiqués au Tribunal soient remis au moins en même temps à l'avocat intéressé, celui dont les témoins sont cités ou celui dont le client est intéressé par le contre-interrogatoire. Il faut que l'avocat ait une copie de ce document pour se faire une idée de ce que l'on va demander au témoin.

Goering à l'instant pouvait prendre connaissance de ce document tandis que son défenseur ne le pouvait pas. Il n'est donc pas en mesure de suivre le contre-interrogatoire de Lord Justice Jackson.

On ne vise certainement pas ce but, c'est pourquoi je demande à Lord Justice Jackson de bien vouloir appuyer ma demande en vue d'obtenir un résultat et pour que le Tribunal prenne une décision au sujet de ma demande parfaitement justifiée.

LE PRESIDENT. - Monsieur Justice Jackson, le Tribunal pense que vous avez absolument raison de ne pas voir de nécessité, comme je l'ai déjà approuvé, à révéler les documents aux accusés avant de procéder au contre-interrogatoire. Mais, au moment où vous contre-interrogez êtes vous opposé à ce qu'on fasse parvenir un exemplaire de ce document à l'avocat dont le client est interrogé.

M. JUSTICE JACKSON.- Beaucoup de ces documents nous sont parvenus tout dernièrement et nous avons moins de facilités pour les photocopies.

LE PRESIDENT. - Je ne demande pas que vous en donniez à tous les Avocats mais seulement au Docteur Stahmer

M. JUSTICE JACKSON. - Si nous possédons des exem-

H0522-0073

plaires, je ne vois aucune objection à ce qu'on le fasse, mais la difficulté a toujours été d'obtenir des traductions en allemand de ces documents.

DR DIX. - Puis-je encore dire quelque chose : s'ils n'existent pas en allemand, il y a tout de même des copies anglaises puisque le Tribunal en a. Quand il s'agit de témoins allemands comme Goering, on donne bien le document en allemand au témoin. Je crois que l'arrangement doit être possible.

LE PRESIDENT. - Nous n'avons pas besoin d'entendre plus d'un seul avocat à ce sujet.

Je n'admets pas votre objection selon laquelle le document doit être remis avant le contre-interrogatoire.

DR SIEMERS. - Monsieur le Président, ma demande était que la défense obtienne les documents en même temps que le Tribunal. Je ne suis pas de l'avis du Docteur Dix qui pense qu'un seul avocat doit les recevoir car quand il s'agit, par exemple, d'un compte rendu du conseil de défense du Reich, plusieurs accusés sont intéressés. Il ne suffit donc pas de donner un exemplaire à un avocat, il faut en donner à tous les défenseurs.

LE PRESIDENT. - Un instant. Il y a, nous le savons tous, bien des difficultés à reproduire tous ces documents et des efforts considérables ont été faits par les ministères publics et les traducteurs pour fournir les accusés de documents en allemand. Il n'est pas nécessaire que tous les avocats aient un document au moment où on contre-interroge le témoin. Je suis sur que le Ministère Public fera tout son possible pour faire parvenir des exemplaires de documents en temps voulu.

H0522-0074

Le Tribunal pense qu'il est tout à fait suffisant qu'un seul exemplaire des documents soit fourni à l'avocat que le témoin intéresse. Vous aurez des copies de ces documents en temps voulu.

Vous défendez l'accusé Raeder. Celui-ci ne viendra pas à la barre des témoins avant quelques temps à la vitesse où vont les débats en ce moment.

DR SIEMERS. - Mais alors l'avocat intéressé ne pourra pas suivre le contre-interrogatoire. Je prie le Tribunal de bien vouloir considérer cette question du point de vue technique. Le document tiré à plusieurs exemplaires à l'aide d'une machine peut bien l'être à 20, 40, 80 ou 100 ou 200 Je crois que cette considération ne peut pas intervenir car au point de vue technique, c'est extrêmement simple.

LE PRESIDENT.- Le Tribunal va prendre en considération ce que vous avez dit, mais il n'y a aucun réglement stipulant que les documents doivent être remis à chaque avocat pour les contre interrogatoire.

HERMANN GOERING. - Je voudrais parler encore de ce document. Il ne s'agit pas là...

M. JUSTICE JACKSON. - Je voudrais qu'on demande à ce témoin de répondre aux questions et de garder ses explications pour son avocat, sans cela, ce contre-interrogatoire ne pourra être poursuivi avec succès et nous perdrons beaucoup de temps.

LE PRESIDENT. -J'ai déjà expliqué que les accusés lorsqu'ils paraissent à la barre comme témoins devaient répondre directement aux questions quand c'était possible par " oui" ou par " non ". S'ils ont des explications à donner, ils doivent le faire après avoir répondu directement à la question.

H0522 - 0075

M. JUSTICE JACKSON. - J'attire votre attention sur l'article 3, sous-titre II " Finances " :

" Situation très critique des fi-
" nances du Reich sera améliorée par le milliard imposé aux
" Juifs et par les bénéfices provenant de l'aryanisation des
" entreprises juives."

Ceci figure dans le procès-verbal, n'est-ce pas ? et c'est signé Woermann ?

R. - Ce n'est pas exact.

Q. - Pardon ?...

R. - Vous disiez ?... Je connais très bien la signature de Bormann et ce n'est pas là sa signature.

Q. - J'ai dit Woermann et non pas Bormann.

R. - Woermann, c'est cela, oui.

Q. - N'avez - vous pas établi et organisé un comité de travail dans le Conseil de Défense du Reich se réunissant de temps à autres et poursuivant certains travaux ?

R. - Je l'ai déjà expliqué récemment.

H0522 - 0076

19/3/46 - 16 h 50 à 17 h 05

Q.- Et j'attire votre attention à la pièce EC 405 (USA 781) procès-verbal d'une réunion du Comité de travail du Conseil de défense du Reich, réunion n°10

R.- J'ai compris, Monsieur le Président, que si je réponds aux questions je peux donner une explication si elle me paraît nécessaire. Etant donné que j'ai répondu clairement à votre question, concernant le 1er document, je dois maintenant expliquer encore une fois qu'il ne s'agit pas d'une séance du Conseil de Défense du Reich, mais d'une réunion générale de tous les ministres et secrétaires d'Etat et de nombreuses autres personnes. Etant donné que j'ai commencé ces explications, chiffre romain I, organisation des questions du Conseil de défense du Reich. Le conseil de défense du Reich était prêt par décision du Cabinet à entrer en fonctions. Mais il ne se réunit jamais. Par la loi de défense du Reich du 4 septembre 1939, il fut rétabli. Le Président était le Feldmarshall GOERING. Dans ce conseil de défense du Reich au cours duquel ces discours furent faits, au cours duquel SCHACHT fit un discours définitif, il, et je l'ai écrit, déclara que le Conseil ne s'était jamais réuni.

Je demande maintenant qu'on me répète la question à laquelle je dois répondre au sujet du document n° 2.

Q.- Vous avez témoigné que l'occupation de la Rhénanie n'avait pas été préparée à l'avance ?

R.- Très peu avant, je tiens à spécifier autant que je me souvienne deux ou trois semaines avant, tout au plus.

Q.- Maintenant j'attire votre attention sur le procès-verbal de la 10 ème réunion du Comité du Travail du Conseil de Défensedù Reich, EC 405,

...

H0522-0077

19/3/46

(USA 781), 3575 PS, vers la fin de ce document, la discussion du 6ème mois, 26ème jour de 1935 qui dit ce qui suit...

R.- Puis-je demander quelle page ?

Q.- Je n'ai pas assez d'exemplaires...

R.- Si vous ne me dîtes pas la page, il me faudra lire le document en entier.

Q.- Vers la fin au dernier § :" La mobilisation est permise en tant que ~~ce n'est~~ cela est absolument nécessaire pour une exécution harmonieuse des mesures prévues pour les zones démilitarisées sans compter le matériel qui doit être gardé en sûreté." Avez-vous trouvé cet endroit ?

R.- Il s'agit ici dans le document qu'on me présente, l'indication pour des personnalités individuelle qui cha ngeaient fréquemment. Il semble que ce n'est pas le même dernier paragraphe. Il doit y avoir une différence entre le texte allemand et le texte anglais, car le dernier paragraphe ici n'a aucune importance. Voulez-vous me dire o ù je dois lire ?

~~Q.- Avez-vous trouvé l'avant-dernier §~~

Q.- Vous trouverez ce passage au 3ème paragraphe avant la fin si mon document est correct... Est-ce que nous avons le même document ?

R.- Il faut me dire qui parle ici, car il y a différentes personnes qui parlent dans ce document.

(on indique le passage en question au témoin.)

On vient de me le montrer, je dois maintenant le lire.

Q.- Avez-vous trouvé cela : la zone démilitarisée demande un traitement spécial. Dans son

...

H0522 - 0078

discours du 21 mai 1935, et, à d'autres dates, le Führer et Chancelier du Reich a déclaré que les stipulations du traité de Versailles et du Pacte de Locarno doivent être mises à exécution."Avez-vous trouvé cela ?

R.- Oui.

Q.- Et au paragraphe suivant :

"Puisque les brouilles politiques à l'étranger doivent être évitées par tous les moyens en ce moment, seules les mesures préparatoires absolument nécessaires doivent être prousuivies. L'existence de tels préparatifs et l'intention de tels préparatifs doivent être gardées secrètes dans la zone elle-même aussi bien qu'à l'intérieur du Reich." Avez-vous trouvé cela ?

R.- Oui.

Q.- Et vous trouvez aussi :

" Ces préparatifs comprennent en particulier, les suivants :-A et B) ne sont pas importants pour ce point de la question - C, préparatifs pour la libération du Rhin."

...

R.- Oh non ! Vous faites une grande erreur Le mot original en allemand signifie préparation pour la libération du Rhin, une question matérielle q ui n'a rien à voir avec la libération de la Rhénanie. On spécifie ici mobilisation des transports et C, préparation pour rendre le Rhin libre, c'est-à-dire que le Rhin ne doit pas transporter trop de bateaux pendant la mobilisation afin d'être libre pour les mesures militaires. Ensuite, D, vous trouverez:préparation pour la défense locale, etc... Vous voyez qu'il s'agit d'une mesure tout à fait générale de préparatifs de mobilisation Le mot Freimachung n'a pas été bien compris...

Q.- Préparatifs de mobilisation ? Exactement ?

R.- Si vous voulez bien vous rappeler ce que j'ai dé jà spécifié lorsque j'ai parlé de la démilitarisation des zones, des préparatifs généraux de

...

H0522-0079

mobilisation avaient été faits. Des choses par exemple, comme l'achat de chevaux etc... Il y a une erreur au sujet du mot "Freimachung" qui n'est pas la libération de la Rhénanie, mais simplement le fait de rendre libre le cours du Rhin.

Q.- Ces préparatifs étaient des préparatifs pour l'occupation armée de la Rhénanie, n'est-ce pas ?

R.- Non, c'est également faux. Si l'Allemagne était entraînée dans une guerre, que ce soit de n'importe quel côté, même à l'Est, il fallait que les mesures de mobilisation soient prises et que, dans même ce cas on y procède dans la Rhénanie démilitarisée, mais non pas dans le but de libérer la Rhénanie.

Q.- Ces préparatifs n'étaient pas des préparatifs militaires ?

R.- C'étaient des préparatifs généraux de mobilisation, uniquement et pas du tout pour occuper la Rhénanie.

Q.- Cela avait un caractère qui devait être gardé absolument secret des puissances étrangères ?

R.- Je crois me rappeler que la publication de la mobilisation des U.S.A. ne m'a jamais été connue à l'avance.

Q.- Je soumets le fait que ce témoin n'est pas responsable et ne l'a pas été lors de son interrogatoire...

(Le témoin cherche à prononcer quelques mots.)

Il est parfaitement futile de perdre notre temps si nous ne pouvons pas avoir de réponse aux questions.

R.- Excusez-moi, mais....

Q.- Jusqu'ici nous avons perdu notre temps et ce témoin me semble avoir adopté à la barre des témoins une attitude de mépris et d'arrogance qui donne l'impression qu'il n'a jamais fait le mal.

...

H0522 - 0080

19/3/46

Je demande respectueusement que des instructions soient données à ce témoin pour qu'il fasse des notes, s'il le veut, contenant ses explications mais il est prié de répondre à mes questions et de réserver ses explications pour son avocat qui les fera ressortir plus tard.

Le PRESIDENT.- J'ai déjà établi une règle générale qui s'applique aussi bien à cet accusé qu'aux autres témoins.

Nous allons lever l'audience maintenant.

(Le Tribunal s'ajourne jusqu'au 20 mars 1946 à 10 h.)